

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1511

18 juin 2008

SOMMAIRE

A & A Company S.A.	72512	Las Vegas Casino S.à r.l.	72504
Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg S.à.r.l.	72482	Las Vegas Casino S.à r.l.	72505
A.N.J. S.à r.l.	72524	Las Vegas Casino S.à r.l.	72504
Argus Fund	72512	Las Vegas Casino S.à r.l.	72504
Atis S. à r.l.	72524	LuxCo 77 S.à r.l.	72514
Belma S.A.	72503	Marroni Finances Holding S.A.	72513
Blue Eagle Portfolios	72511	MIP II Luxembourg Investments S.à r.l. ..	72510
Carnet S.A.	72525	Morgan Stanley Weaver S.à r.l.	72514
Catella International Fund	72514	Multi Electronics Sàrl	72527
Citadel Financial Products S.à r.l.	72484	Natixis-Cape S.A.	72506
Compass Rose S.A.	72528	Orsay-Re	72526
Convert S.à r.l.	72482	P5 Investments S.A.	72525
Curitiba Investments S.à r.l.	72523	Pagos S.à r.l.	72527
Diamer Invest Holding S.A.	72514	Real France Development Company S.à r.l.	72526
Espace One	72524	R.G. Trading Investment Holding S.A. ...	72482
Euresa-Life S.A.	72511	Salers S.à.r.l.	72528
Geolux G.O. 3.14	72483	Santamaria S.A.	72483
International Motorized Ultra Light Air- craft Corporation S.à.r.l.	72483	Skarman & Skarman S.A.	72505
IT Holding Finance S.A.	72482	Ticassa S.A.	72525
Kilt Investments S.à r.l.	72510	Twist Investments S. à r.l.	72513
Lama Services (Luxembourg) S.A.	72527	Unionti S.A.	72523
Landco S.A.	72504	Wehobi S.à.r.l.	72527
Las Vegas Casino S.à r.l.	72505	Zimmer Luxembourg S.à r.l.	72503

Convert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 84.043.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2008

L'assemblée a autorisé M. Frédéric Charles Hanrez a cédé les 400 parts qu'il détient dans la société pour € 10.684,- à la société de droit anglais THEMA (LONDON) Ltd ayant son siège social 5-7 Cranwood Street London EC1V 9EE

Pour copie conforme

Frédéric Hanrez

Gérant

Référence de publication: 2008068484/560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04828. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

R.G. Trading Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 77.013.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société, tenue à Luxembourg, le 5 juin 2005, que:

- l'assemblée décide de renouveler le mandat de Madame Véronique De Meester, née le 24 mai 1955 à Ixelles, (Belgique), demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008068488/3566/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04674. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.951.

—
Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008069157/1092/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07285. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

IT Holding Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 86.686.

—
Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 mars 2002, acte publié au Mémorial C n^o 967 du 25 juin 2002, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 mai 2002, acte publié au

Mémorial C n ° 1142 du 29 juillet 2002 et en date du 17 décembre 2003, acte publié au Mémorial C n ° 677 du 2 juillet 2004, modifiée par-devant les notaires M^e Anja Holtz de résidence à Wiltz en remplacement de M^e Henri Hellinckx de résidence à Mersch, dépositaire de l'acte, en date du 10 septembre 2004, acte publié au Mémorial C n ° 960 du 28 septembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IT HOLDING FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008069136/2035/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07035. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

I.M.U.L. S.à r.l., International Motorized Ultra Light Aircraft Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8833 Wolwelage, 15, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 101.925.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008069816/506/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07378. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Geolux G.O. 3.14, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2272 Howald, 2, rue Edouard Oster.

R.C.S. Luxembourg B 101.749.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008069817/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08251. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Santamaria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 31.740.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SANTAMARIA S.A.

Services Généraux de Gestion S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008069822/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08094. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Citadel Financial Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 89.113.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Citadel Equity Fund Ltd., a company incorporated in accordance with and governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town, KY1-1104, Cayman Islands,

hereby represented by Mr Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 February 2008, (the "Sole Shareholder").

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Citadel Financial Products S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 89.113, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated 11 September 2002, published on 6 November 2002 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1593 (the "Company"). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 10 January 2005, published on 10 November 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2102.

The Sole Shareholder represented as above mentioned has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To fully restate the articles of incorporation of the Company, without changing the legal form of the Company, and notably to state the corporate object as follows:

"1.2 Purpose

The purpose of the Company is to invest for its own account in Investment Instruments, and to invest in, operate or otherwise participate (actively or passively) in one or more entities or business activities.

The Company may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any other manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

In particular, the Company may make all investments in, acquire, sell, assign or otherwise dispose of, in any single transaction or series of transactions, any Investment Instruments.

The Company may borrow in any form and proceed to the private placement of securities which may be convertible into Shares or not. The Company may lend funds to or grant guarantees in favour of its Affiliates, any Citadel Related Party and/or other companies which form part of the same group.

In general, the Company may undertake any financial, commercial, industrial or real estate transactions, take any controlling or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose and, in such context, it may give or receive guarantees, issue all types of securities and financial instruments permitted by Law and enter into any type of hedging, trading or derivative transactions."

2 Miscellaneous.

The Sole Shareholder representing the entire share capital of the Company has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company, without changing the legal form of the Company, so as to read as follows:

1. Form, Name, Registered office, Purpose and Duration.

1.1 FORM

The Company is a société à responsabilité limitée (a private limited liability company), incorporated and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, as well as by the present Articles of Incorporation.

1.2 PURPOSE

The purpose of the Company is to invest for its own account in Investment Instruments, and to invest in, operate or otherwise participate (actively or passively) in one or more entities or business activities.

The Company may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any other manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

In particular, the Company may make all investments in, acquire, sell, assign or otherwise dispose of, in any single transaction or series of transactions, any Investment Instruments.

The Company may borrow in any form and proceed to the private placement of securities which may be convertible into Shares or not. The Company may lend funds to or grant guarantees in favour of its Affiliates, any Citadel Related Party and/or other companies which form part of the same group.

In general, the Company may undertake any financial, commercial, industrial or real estate transactions, take any controlling or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose and, in such context, it may give or receive guarantees, issue all types of securities and financial instruments permitted by Law and enter into any type of hedging, trading or derivative transactions.

1.3 DURATION

The Company is formed for an unlimited period of time. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

1.4 NAME

The Company will have the name "Citadel Financial Products S.à r.l."

1.5 REGISTERED OFFICE

The registered office of the Company is established in Münsbach (Municipality of Schuttrange). It may be transferred to any place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a Super-Majority Vote of its Shareholders taken at a General Meeting. The address of the registered office may be transferred within the same municipality at the discretion of the Board of Managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

2. Board of Managers.

2.1 The Managers

Subject to the provisions of the Act, the business of the Company shall be managed and conducted by the Board of Managers.

The maximum number of members of the Board of Managers shall be determined by Majority Vote of the Shareholders, provided that in no event shall the number of members of the Board of Managers be less than the Specified Number. The Company shall take the steps provided for herein to maintain at least three Managers (the "Specified Number"), although the number of Managers required to constitute a quorum for the transaction of business shall be as specified in Article 2.2. Any variation in the Specified Number shall require a Super-Majority Vote at a General Meeting of Shareholders.

A Manager shall hold office from the General Meeting electing such Manager by Majority Vote until such Manager vacates his office pursuant to this Article 2.1. The Board of Managers may exercise all such powers of the Company as are not by the Act or these Articles of Incorporation required to be voted upon by the Shareholders in a General Meeting, but no action taken by the Shareholders in a General Meeting shall invalidate any prior act of the Board of Managers which would have been valid if no such action had been taken. A meeting of the Board of Managers at which a quorum is present shall be sufficient to exercise all the powers, authorities and discretions for the time being vested in or exercisable by the Board of Managers.

The Board of Managers shall choose or elect one of its members to be the Chairman and another to be Secretary. If more than one Person is proposed for a position, the election shall be conducted in such a manner as the Board of Managers may determine. In the absence of the Chairman, a chairman shall be elected by those present at each General Meeting by Majority Vote or by majority vote of the Managers attending the Board of Managers.

In the event that the number of Managers on the Board of Managers is less than the Specified Number, the remaining Managers shall, as promptly as practicable, and in any event within twenty-five (25) days of the date as of which there were fewer Managers than the Specified Number, convene a General Meeting to elect a sufficient number of qualified Managers so that there shall be the Specified Number of Managers. The notice of such General Meeting shall include information relating to any Person proposed to be elected as a member of the Board of Managers.

If it becomes known to the Board of Managers that a Manager shall soon vacate his office, the Board of Managers may convene a General Meeting to elect a Manager to succeed such Manager as of the date he does so.

The election of Managers shall proceed in accordance with Article 4.

A Manager shall vacate his office:

- if he resigns his office;
- if he is incapacitated for a period of more than thirty (30) days, dies or otherwise becomes incapable of acting in his capacity as a Manager;
- if he is prohibited by order of a court of competent jurisdiction from being elected or continuing as a Manager or is no longer qualified to be a Manager under the present Article 2; or
- if he is removed by Majority Vote given at a General Meeting.

No Person who is an undischarged bankrupt (whether the order adjudicating such Person a bankrupt is made by a court or other competent authority within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg) or is of unsound mind (as certified by a qualified physician or a court of competent jurisdiction) shall be eligible to be elected or to continue as a Manager.

No Person who has, whether within or outside the Grand Duchy of Luxembourg, been convicted of any crime before a court of competent jurisdiction, or entered into any settlement or plea of nolo contendere or its equivalent in connection with any proceeding relating to a crime alleged to have been committed or aided and abetted by such Person, shall be eligible to be elected or to continue as a Manager.

All acts done at any meeting of Managers, at any committee of Managers, or by any Person acting as a Manager, shall - notwithstanding that it afterwards is discovered that there was some defect in the convening of any such meeting or committee or the appointment of any such Person, or that any such Person was disqualified, or was not entitled to vote as a Manager - be as valid as if every such meeting or committee had been duly convened thereafter or such Person duly appointed and qualified; provided, that the other Managers determine that the Managers participating in such meeting or on such committee or the Person discovered not to be validly appointed as a Manager had reasonably believed that none of the foregoing circumstances were applicable.

2.2 GENERAL AUTHORITY OF THE BOARD OF MANAGERS

The Board of Managers shall, inter alia, exercise general supervision over the financial affairs of the Company and shall submit the Company's accounts as requested under the Act to the Shareholders, and the Auditor(s) if any, whenever requested by the Shareholders to do so.

Any Manager shall be entitled to attend and speak at any General Meeting.

The Board of Managers may meet for the transaction of business, adjourn and otherwise regulate their meetings as they see fit.

A meeting of the Board of Managers may be convened by the Chairman, the Secretary or any two Managers acting jointly upon their own initiative. The Secretary shall convene a meeting of the Board of Managers whenever the Secretary is instructed to do so by the Chairman or any two Managers. Notice of a meeting of the Board of Managers may be delivered twenty-four (24) hours prior to the meeting by registered mail, facsimile, electronic or other reliable communication facilities enabling the convening Manager(s) to maintain proof of such convening notice.

At any meeting of the Board of Managers, two shall constitute a quorum for the transaction of business, and all questions arising at any meeting shall be decided by a majority of votes present or represented at such meeting of the Board of Managers; provided, that if only two Managers are present, action may only be taken only by the mutual consent of both such Managers. In the case of an equal division of votes with more than two Managers voting, the Chairman shall be entitled to a second vote.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by email or facsimile another Manager as his proxy. A Manager may represent one or more of his colleagues.

A resolution in writing signed by all the Managers or by all the members of a committee of the Board of Managers shall be as effective as a resolution passed at a meeting of the Board of Managers or of such committee duly convened and held, and any such resolution may consist of several counterpart resolutions each signed by one or more of the Managers.

A meeting of the Board of Managers or of a committee of the Board of Managers may be held by means of any such telephonic, electronic or other reliable communication facilities that permit all Persons participating in the meeting to communicate with each other simultaneously, and participation in any such meeting shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Managers may delegate such part of their authority to a member of the Board of Managers or to one or several ad hoc agents, and may engage and remunerate such Persons to carry out the purposes of the Company, as the Board of Managers may determine.

The Board of Managers may at any time and from time to time, by power of attorney, appoint any Person (whether or not an individual) to be the attorney(s) for the Company for such purposes and with such powers, authorities and discretions (not exceeding those vested in or exercisable by the Board of Managers under these Articles of Incorporation) and for such period and subject to such conditions as the Board of Managers may determine, and any such power of attorney may contain such provisions for the protection and convenience of Persons dealing with any such attorney as the Board of Managers may determine, and may also authorize any such attorney to sub-delegate any power, authority and/or discretion vested in him.

The Board of Managers may set up one or more committees consisting of two or more of the members of the Board of Managers which is/are entitled to propose non binding suggestions for final approval and decision to the Board of Managers. The meetings and proceedings of any such committee shall be governed by the provisions of these Articles of Incorporation regulating the meetings and proceedings of the Board of Managers insofar as the same are applicable and are not superseded by any action taken by the Board of Managers under these Articles of Incorporation; provided, that the provisions of this Article 2.2 above may not be superseded by any such action and shall apply to all meetings of committees of the Board of Managers.

Except as otherwise provided in these Articles of Incorporation, any Manager may from time to time enter into any contract on behalf of the Company.

2.3 MANAGER'S INTERESTS

The remuneration to be received by any Manager from the Company in respect of any office (including the office of Manager) held by such Manager shall be approved by Majority Vote at a General Meeting.

A Manager may be or become a director or officer of, or otherwise interested in, any Person in which the Company may be interested, and no Manager shall be accountable for any remuneration, profit or other benefit, reasonable in kind and amount, received by him as a director or officer of, or from his interest in, any such Person.

The Board of Managers may, in all respects, exercise the voting powers conferred by the Company's interest in any Person, held or owned by the Company or exercisable by it as the Board of Managers of such Person, in such manner as they may determine.

Subject to the below two paragraphs of the present Article 2.3, no Manager shall be disqualified by his office from contracting or dealing with the Company as a vendor, purchaser or in any other manner or capacity whatsoever (other than as the Auditor), nor because a Manager has any direct or material indirect interest in any such contract or dealing shall: (A) such contract or dealing be voidable; or (B) such Manager be liable to account to the Company or the Shareholders for any remuneration, profit or other benefits realized by such Manager from such contract or dealing, in each case by reason of the status of such Manager as a member of the Board of Managers.

At any meeting of the Board of Managers at which any contract or dealing in which a Manager has any direct or material indirect interest is discussed: (A) such Manager must declare such interest with specificity; and (B) such contract or dealing shall not be entered into without the approval of the majority of the members of the Board of Managers, excluding the interested Manager(s).

Any contract or dealing with the Company in which a Manager has any direct or material indirect interest shall be null and void ab initio unless approved as provided above.

3. Powers of the Board of Managers.

3.1 GENERAL POWERS

The Board of Managers is granted the authority to exercise all the powers of the Company to enter into and perform whatever undertakings and contracts the Board of Managers may deem necessary or advisable in connection with the operation of the Company.

Except as otherwise provided for herein or for authority delegated, the Board of Managers shall manage the activities of the Company, as it sees fit, but may from time to time delegate authority to act for or on behalf of the Company to any party as it may consider appropriate.

The enumeration of the Board of Managers' powers in these Articles of Incorporation shall not limit the general or implied powers of the Board of Managers or any additional powers provided by Law.

Nothing in these Articles of Incorporation shall release any Manager in his capacity as such from the obligation to act in the best interests of the Company.

3.2 STANDARD OF LIABILITY AND INDEMNITY

The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Every Manager, officer, member of a committee duly constituted under these Articles of Incorporation and any liquidator, manager or trustee for the time being acting in relation to the affairs of the Company and their heirs, executors and administrators ("Indemnified Persons"), in his capacity as such, shall be indemnified out of the funds of the Company against all liabilities, loss, damage or expense (including liabilities under contract, tort, statute and/or any other Law and all reasonable legal and other costs and expenses properly payable) incurred or suffered by him as such Indemnified Person or in any way in the discharge of his duties in such capacity, unless the same shall happen through his own willful negligence, willful default, or actual fraud or dishonesty. The indemnity contained in this Article 3.2 shall also extend to any Person acting in any office or trust in the reasonable belief that he has been so elected or appointed to such office or trust notwithstanding any defect in such election or appointment. The indemnity contained in this Article 3.2 shall not extend to any matter which would render it void under applicable Law.

Every Indemnified Person shall be indemnified out of the funds of the Company against all liabilities incurred by him in his role as an Indemnified Person in defending any Claim in which judgment is given in his favor, or in which he is acquitted, or in connection with any application under the Act in which relief from liability is granted to him by the court.

No Indemnified Person shall be liable for: (A) the acts, receipts, neglects or defaults of any other Indemnified Person; (B) any loss or damage arising from the bankruptcy, insolvency or tortious act of any Person having control, possession or custody of any Company property; (C) any tax imposed on the Company in any jurisdiction; or (D) any loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of the duties of his respective office or in relation thereto, unless the same shall happen through his own willful negligence, willful default or actual fraud or dishonesty.

To the extent that any Indemnified Person is entitled to claim an indemnity pursuant to this Article 3.2 in respect of amounts paid or discharged by him, the relevant indemnity shall take effect as an obligation of the Company to reimburse the Person making such payment or effecting such discharge.

Each Shareholder and the Company agree to waive any claim or right of action he or it may at any time have, whether individually or by or in the right of the Company, against any Indemnified Person on account of any action taken by such Indemnified Person or the failure of such Indemnified Person to take any action in the performance of his duties with or for the Company; provided however that such waiver shall not apply to any claims or rights of action arising out of the willful default or actual fraud of such Indemnified Person or to recover any gain, personal profit or advantage to which such Indemnified Person is not legally entitled.

Expenses incurred in defending any civil or criminal action or proceeding for which indemnification is required pursuant to this Article 3.2 shall be paid by the Company in advance of the final disposition of such action or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Indemnified Person to repay such amount if any allegation of willful default or actual fraud is proved against the Indemnified Person.

4. General Meetings. If the Company has one Shareholder, the single Shareholder assumes all powers conferred to the Shareholders at any General Meeting. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder shall have the right to vote upon matters presented to the General Meeting. Each Shareholder shall have voting rights commensurate with his shareholding.

A meeting of the Company (a "General Meeting") shall be held as determined from time to time upon call by the Board of Managers upon not less than ten (10) days' prior notice to all Shareholders stating the time, date, place and, as far as reasonably practicable, the object of such General Meeting.

A General Meeting shall, notwithstanding that it is called by shorter notice than that specified in this Article 4, be deemed to have been timely called upon proper notice if it is so agreed by unanimous consent of the Shareholders.

Shareholders holding Shares representing not less than 10% of the share capital shall at all times have the right, upon written notice to the Company, to require that a General Meeting be called for the transaction of any business specified in such notice. Such General Meeting shall be called within twenty-one (21) days following the day that such notice is received by the Company.

At any General Meeting, Shareholders representing in excess of 50% of the issued and subscribed share capital as of the date set forth in the notice to Shareholders of such General Meeting shall constitute a quorum. If a quorum is not present within half an hour after the time appointed for the General Meeting, the General Meeting shall be adjourned until the first Business Day not less than fourteen (14) days thereafter, on which date such adjourned General Meeting shall be held at the same time and place and a new meeting shall be convened by written notice. No quorum shall be required for the second meeting and Shareholders present at the second meeting shall validly deliberate on the basis of the share capital represented at such meeting. At such meeting, a resolution shall be passed by Shareholders present in person or by proxy at such meeting holding at least 50% the share capital represented at such meeting.

Except in the event of a statutory provision to the contrary, any modification of the present Articles of Incorporation shall be made only by Super-Majority Vote of the General Meeting.

The change of the nationality of the Company may only be decided with the unanimous consent of the Shareholders.

The Company shall send convening notices to all Shareholders not less than ten (10) days prior to any adjourned General Meeting.

The accidental omission to give notice of a General Meeting to, or the non-receipt of notice of a General Meeting by, any Person entitled to receive such notice shall not per se invalidate the proceedings at that General Meeting.

A General Meeting may be held by means of such telephonic, electronic or other reliable communication facilities as permit all Persons participating in the General Meeting to communicate with each other simultaneously, and participation in any such General Meeting shall constitute presence in person at such General Meeting.

4.1 VOTING AT GENERAL MEETINGS

Shareholders may vote at any General Meeting in person or by proxy. The Shareholders entitled to vote at any General Meeting and their respective Voting Interests shall be determined as of the record date for such General Meeting, as provided in Article 13. Each Share is entitled to one vote.

All proxies shall be in such form as the Board of Managers may approve, and the Board of Managers may include with the convening notices of any General Meeting the form of proxy for use at such General Meeting. A proxy may confer general authority to act on behalf of the Shareholder giving such proxy, or may be limited to conferring authority to the proxyholder only to vote as indicated on specified matters. If general authority to act on behalf of the Shareholder giving a proxy is not expressly granted in such proxy, such proxy shall be conclusively presumed to be limited to conferring only the authority to vote as indicated in such proxy on specified matters.

Any proxy shall, unless stated to the contrary in such proxy, be as valid for any adjournment of the General Meeting to which it relates as for such General Meeting.

The instrument appointing a proxy to be effective must arrive at the Office, or such other place as determined by the Board of Managers in the notice of the relevant General Meeting, before the time for holding such General Meeting, at which the Shareholder named in such instrument proposes to vote.

Any question for which a Super-Majority Vote or unanimous consent of the Shareholders is not otherwise provided herein or required by the Act and which is proposed for the vote of the Shareholders, shall be decided by Majority Vote.

The results of all votes taken at a General Meeting shall be announced by the chairman of such General Meeting.

Unless the Company shall have more than twenty-five (25) Shareholders, the written consent of Shareholders holding Shares sufficient to determine a question with the requisite approval as provided in these Articles of Incorporation shall be effective as a resolution duly passed at a General Meeting or otherwise by the Shareholders. Any such resolution may consist of several counterpart resolutions each signed by one or more of the Shareholders.

In the event that a Shareholder indicates in a writing acceptable to the Board of Managers that holding a voting interest, or a voting interest in excess of a certain percentage of the aggregate voting interests, could reasonably be expected to cause such Shareholder to violate any Law, the Board of Managers by accepting such Subscription agree to such Shareholder waiving, in whole or in part, what would otherwise have been such Shareholder's voting interest.

No objection shall be raised to the qualification of any voter except at the General Meeting at which the vote objected to is given or tendered, and every vote not disallowed at such General Meeting shall be valid for all purposes. Any such objection duly made shall be referred to the chairman of the General Meeting, whose decision shall be conclusive and binding, absent manifest error.

Any corporation or other non-natural person which is a Shareholder may in accordance with its constitutional documents, or in the absence of such provision by resolution of its directors or other governing body, authorize such person as it thinks fit to act as its representative at any meeting of the Company or of any class of Shareholders, and the person so authorized shall be entitled to exercise the same powers on behalf of the corporation which he represents as the corporation could exercise if it were an individual Shareholder.

5. Share capital. The share capital is fixed at one million US dollars (USD 1,000,000) represented by ten thousand (10,000) Shares having a nominal value of one hundred US dollars (USD 100) each.

The share capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder, in the event that the Company has only one Shareholder, or by a decision by a Super-Majority Vote of the General Meeting, in accordance with Article 4.

Each Share entitles the Shareholder to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

The Company shall only issue Shares which shall be duly registered in the Register in compliance with Article 9.

The Company shall record only one Person as the owner of any outstanding Shares. Joint owners of Shares shall appoint one Person as the record owner of their Shares.

Subject to the conditions of Article 199 of the Act, the Shareholders may resolve at a General Meeting to issue new Shares.

Any class right of the Shareholders may, from time to time, be changed by a resolution of the General Meeting approved by Super-Majority Vote.

If two or more Persons are registered as joint holders of any Share, the receipt by any such joint holder for any amount payable in respect of such Share shall be final and conclusive as to all such joint holders, and the Company shall not have any liability to either holder for making payment of such amount to any such joint holder.

5.1 ALTERATION OF SHARE CAPITAL

The following actions may be taken by resolution of the General Meeting held before a Luxembourg notary and decided by a Super-Majority Vote:

- The Company's Share capital may be increased;
- Shares may be consolidated into Shares of larger par value; and
- Shares may be divided into Shares of smaller par value.

5.2 SHARE CERTIFICATES

No Share certificates shall be issued.

6. Fiscal year, Distribution of profits and reserves. The Company's Fiscal Year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

At the end of each Fiscal Year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five percent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve ("Legal Reserve"), until the Legal Reserve is equal to ten percent (10%) of the Company's share capital. The balance of any net profit may be distributed to the Shareholders in proportion to their shareholdings in the Company.

The Board of Managers may propose to the Shareholders at any General Meeting, and the Shareholders at any General Meeting may set aside such sums as they may determine by Majority Vote for unknown or unfixed liabilities and/or contingencies and/or for any other reason ("Extraordinary Reserves"). Such Extraordinary Reserves shall, as the General

Meeting may determine, be applied to any purpose of the Company, and pending such application, may, also as the General Meeting may determine, be employed in the business of the Company. Such Extraordinary Reserves when reversed shall accrue to the benefit of the Company and the then current Shareholders; provided that, upon dissolution of the Company, Extraordinary Reserves shall be distributed pursuant to Article 14.

7. Issuance and redemption of shares; dividends.

7.1 ISSUANCE OF SHARES

All Subscriptions are subject to acceptance by the Shareholders given by a Super-Majority Vote at a General Meeting of Shareholders.

The Company shall issue Shares only in the currency of its share capital.

Shares shall be issued as of the beginning of an Accounting Period.

7.2 REDEMPTION OF SHARES

The Company may repurchase its own Shares in accordance with the provisions of the Law in view of their immediate cancellation.

The acquisitions must not cause the net assets to fall to the aggregate subscribed capital plus any Extraordinary Reserves that are non-distributable, either by Law or the Articles of Incorporation.

The Shares being acquired must be fully paid up.

The Shares thus acquired will be cancelled by a Super-Majority Vote at a General Meeting of Shareholders.

The Board of Managers shall ensure that the conditions prescribed in this Article 7.2 are met at the moment of any authorized acquisition.

7.3 DIVIDENDS

The Shareholders at a General Meeting may declare and pay Dividends from any asset lawfully available to be paid as Dividends.

The Board of Managers may decide to distribute interim Dividends on the basis of an interim statement of accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last Fiscal Year, increased by carried forward profits and distributable Extraordinary Reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to an Extraordinary Reserve and Legal Reserve to be established by Law or by these Articles of Incorporation. The decision of the Board of Managers to distribute interim Dividends may not be taken more than two months after the date at which the above mentioned interim statement of accounts has been made up.

7.4 PAYMENT

Payment of Redemptions shall be made in U.S.\$ or any other currency by check, wire transfer or such other method as the Board of Managers may determine.

Payment of Dividends shall be made in U.S.\$ by check, wire transfer or such other method as the Board of Managers may determine. The Board of Managers may also make in-kind Dividends of Investment Instruments at fair market value.

The Board of Managers shall give written notice to the affected Shareholder not less than fifteen (15) days prior to making any proposed Dividend in kind, and shall not make any such Dividend to the Shareholder, that notifies the Board of Managers in writing not less than five days prior to the Dividend Date, that such Dividend in kind could reasonably be expected to cause the Shareholder to violate any Law.

In such event, the Board of Managers shall cause the Investment Instruments which were to constitute the Shareholder's Dividend to be sold, and the proceeds of such sale, net of any cost and expense relating to such sale, to be paid out to the Shareholder in full satisfaction of such Dividend.

The Board of Managers may deduct from any Redemption or Dividend otherwise payable to the Shareholder any amount believed by the Board of Managers to be owed by such Shareholder to the Company.

Unless otherwise required by Law, all unclaimed Dividends or Redemptions shall, at the discretion of the Board of Managers, be employed in the business of the Company, and the Board of Managers shall not be required to segregate or hold such Dividends or Redemptions in trust.

Any Dividend or Redemption unclaimed after a period of five (5) years from the applicable Dividend Date or Redemption Date shall be forfeited and shall revert to the Company.

8. Transfer and pledge of Shares. Any transfer of Shares ("Transfer") to non-Shareholders shall be made in accordance with the requirements of Article 189 of the Act and such Transfer must be notified to the Company; provided that no Transfer shall be valid, and the Shareholders shall not approve any such Transfer, if such Transfer would cause an Impermissible Event. The Board of Managers will cause the Transfer of Shares to be registered in the Register pursuant to Article 9; provided that the Board of Managers shall not cause any Transfer of Shares to be registered in the Register if such Transfer would cause an Impermissible Event.

Shares may be pledged, charged or otherwise assigned or encumbered (collectively, a "Pledge") by a Shareholder only upon notice from the Shareholder granting such security (the "Pledgor") to the Board of Managers and with the consent of the Board of Managers.

Any Pledge which would give rise to an Impermissible Event shall be null and void ab initio and of no legal force or effect whatsoever.

Pledgors, Transferors, and Transferees may, as determined by the Board of Managers, be required to pay the expenses incurred by the Company in effecting their Pledges or Transfers, as applicable.

The Board of Managers may decline to register any Transfer of Shares on which the Company has a lien.

9. The register. The Secretary shall establish and maintain a Register of Shareholders (the "Register"). The Register shall be open to inspection to Persons other than Shareholders only in such manner and to such extent as may be determined by the Board of Managers in accordance with the provisions of the Act.

The Board of Managers shall cause to be entered in the Register the following particulars:

- the name, professional title and address of each Shareholder;
- the date on which each Person was entered into the Register as a Shareholder;
- the date on which any Person ceased to be a Shareholder;
- the number of Shares held by each Shareholder; and
- the Transfers of Shares and the date of notification of such Transfers to the Company.

The Register shall be kept in such manner to show at all times the Shareholders for the time being.

10. Minutes. The Board of Managers shall cause minutes to be made of:

- the names of the Managers present at each meeting of Board of Managers and of any committee of the Board of Managers; and
- all resolutions and proceedings at all General Meetings as well as all meetings of the Board of Managers and of committees of the Board of Managers.

Any such minutes, if properly signed, shall be conclusive and binding, absent manifest error, as evidence of such resolutions and proceedings. All of such minutes shall be held at the registered office of the Company.

11. Accounts. Any asset owned by the Company may be registered in the Company's name, in the name of a nominee or in "street name."

12. Auditors. The General Meeting may by a Majority Vote appoint, and cause to be remunerated at the expense of the Company, the Auditor(s). The Auditor(s) may be changed without cause by a Majority Vote of the General Meeting at any time.

The Auditors shall at all times have right of access to, and shall examine, all books, accounts and vouchers of the Company, and shall be entitled to require from the Managers and officers of the Company such explanations and information as may be necessary for the performance of their duties.

Notices of every General Meeting shall be given to the Auditors in the same manner as prescribed for Shareholders.

13. Record dates. The record date for any General Meeting shall be determined by the Board of Managers and set forth in the notice of such General Meeting; provided, that such record date must be on or after the date that the notice of such General Meeting is sent and prior to the date of such General Meeting.

The record date for any Dividend shall be the applicable Dividend Date.

14. Winding-up. If the Company shall be wound-up by a Super-Majority Vote given at a General Meeting, a liquidator shall be appointed by such General Meeting to oversee such winding-up. The liquidator may be a Citadel Related Party.

During the course of the winding-up, the liquidator shall have authority to manage the Company's Investment Instruments for purposes of achieving an orderly liquidation. From time to time during the winding up, the liquidator may declare advance liquidation distributions from assets available to the Company. However, the liquidator shall withhold such Extraordinary Reserves as are required by Law and such other Extraordinary Reserves as the liquidator may determine are necessary or advisable for payment of the estimated expenses of liquidation and winding up, for unknown or unfixed liabilities and/or contingencies and/or for any other reason.

At such time as the liquidator has discharged all of the Company's liabilities and paid out all of the Company's assets, including any Extraordinary Reserves, the liquidation shall be terminated by the General Meeting. The liquidator shall cause final audited financial statements - reflecting such termination - to be sent to all Persons who were Shareholders during the Fiscal Year in which the termination occurs, and to such other Persons as may be required by Law, as soon as reasonably practicable after such termination. The liquidator shall also file all documents, which the liquidator deems necessary or advisable in connection with such termination.

The liquidator shall be entitled to reasonable and customary compensation and reimbursement of expenses from the assets of the Company for the liquidator's services in assisting in the winding-up and termination of the Company.

15. Matters not provided for. Reference is made to the provisions of the Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Incorporation.

16. Definitions. As used in these Articles of Incorporation, the following terms - and where the context so requires, their derivatives - shall have the following meanings (certain additional terms are defined elsewhere in these Articles of Incorporation):

"The Act" means the Law of August 10th, 1915 on Commercial Companies of the Grand Duchy of Luxembourg, as amended.

"Affiliate" means, with respect to a specified Person, any Person that directly or indirectly (including through one or more intermediaries) controls, is controlled by, or is under common control with, such specified Person. For purposes of this definition, a Person acting as general partner of, manager of, portfolio manager of and/or in a materially similar capacity with respect to a Person shall be treated as controlling such Person.

"Article" means any of the articles of the present Articles of Incorporation.

"Articles of Incorporation" means these articles of incorporation as the same may from time to time be amended as provided in Article 4.

"Auditor" means any Person for the time being appointed as such pursuant to Article 12.

"Board of Managers" means the Managers of the Company assembled as a board.

"Chairman" See Article 2.1.

"CIG" means Citadel Investment Group, L.L.C., a Delaware, U.S.A., limited liability company, or its successors and/or its assigns.

"CLP" Citadel Limited Partnership, a Delaware, U.S.A., limited partnership, or its successors and/or its assigns.

"Citadel Related Party" Means CLP; (ii) any one or more of CLP' Affiliates; (iii) any Person which is an owner, officer, director, manager, managing member, member, partner or employee of CLP and/or any one or more of CLP' Affiliates; and/or (iv) any Immediate Family member of any of the foregoing Persons.

"Claim" means any action, suit, demand, investigation, claim or proceeding.

"Company" means Citadel Financial Products S.à r.l.

"Dividend" means the payment of U.S.\$ or property from the Company to a Shareholder, subject, in the latter case, to the consent of such Shareholder to any payment in kind.

"Dividend Date" means the effective date of any Dividend.

"Extraordinary Reserves" See Article 6

"Fiscal Year" means the Company's accounting year as fixed in Article 6

"General Meeting" See Article 4

"Immediate Family" means the spouse and the children, including adopted children, of a natural Person.

"Impermissible Event" means any event which would cause the Company: (A) not to qualify for the exclusion from the definition of "investment company" provided by Section 3(c)(1) of the U.S. Investment Company Act of 1940 (if the Company is then relying on such exclusion); (B) not to qualify for the exclusion from the definition of "investment company" provided by Section 3(c)(7) of the U.S. Investment Company Act of 1940 (if the Company is then relying on such exclusion); (C) not to qualify for the Rule 4.7 or 4.13 exemption promulgated by the U.S. Commodity Futures Trading Commission (if the Company is then relying on such exemption); or (D) to be considered to hold "plan assets" within the meaning of the U.S. Employee Retirement Income Security Act of 1974.

"Indemnified Person." See Article 3.2

"Investment Instruments" means the investment positions held by or on behalf of the Company including all associated rights and obligations.

"Law" means the laws, rules and/or regulations promulgated by any governmental or public authority or any regulatory or self-regulatory organization, including laws, rules and/or regulations relating to taxation, fees, levies and other impositions by or obligations due to any of the foregoing as well as any formal or official interpretation thereof by any such authority or organization, in each case (unless the context otherwise requires) applicable to the Company.

"Legal Reserve" see Article 6

"Majority Vote" means, in respect of the matter to be determined by a vote of the Shareholders, the vote of Shareholders holding Shares representing in excess of 50% of the issued and subscribed share capital as of the date of the General Meeting.

"Manager" means the manager(s) for the time being of the Company or, as the case may be, such Managers assembled as a board.

"Office" means the registered office of the Company for the time being.

"Person" means an individual, corporation, trust, association, unincorporated organization, government (or agency or political subdivision thereof), limited liability company, joint venture, partnership or other entity.

"Pledge" See Article 8

"Pledgor" See Article 8

"Redeem"; "Redemption" means a payment by the Company to a Shareholder resulting in a reduction in the number of Shares held by such Shareholder. Redemptions are permitted pursuant to Article 7.2. Redemptions will be paid in U.S. \$.

"Redemption Amount" means for any Redemption the aggregate total, in U.S.\$, of the Redemption payment to be made to a Shareholder.

"Redemption Date" means the effective date of any Redemption.

"Redemption Request" means a written notice of Redemption in form and substance satisfactory to the Board of Managers.

"Register" See Article 9

"Secretary" See Article 2.1

"Shareholder" means a Person listed in the Register as a holder of Shares.

"Shares" means the participating shares of the Company.

"Specified Number" See Article 2.1.

"Subscription" means the amount of money invested by a Shareholder in the Company.

"Super-Majority Vote" means, in respect of the matter to be determined by a vote of the Shareholders, the vote of a majority of the Shareholders holding Shares representing in excess of 75% of the aggregate issued and subscribed share capital.

"Trading Affiliate" means any entity in which the Company invests, directly or indirectly, for which CLP and/or any of its Affiliates serves as the general partner, manager, portfolio manager and/or in a materially similar capacity. Other Citadel Funds, as well as Citadel Related Parties and third parties, may also invest in Trading Affiliates.

"Transfer" see Article 8.

"U.S.\$" means the lawful currency of the United States.

"Voting Interest" see Article 4.1.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at three thousand euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Citadel Equity Fund Ltd, une société constituée selon et régie par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, South Church Street, George Town, KY1-1104, Iles Cayman,

représentée aux fins des présentes par Maître Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 27 février 2008, (l'"Associé Unique").

La prédite procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est le seul associé de Citadel Financial Products S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 89.113, constituée suivant acte reçu par M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 11 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 novembre 2002, sous le numéro 1593 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 10 janvier 2005, publié le 10 novembre 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2102.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Refonte totale des statuts de la Société, sans changer la forme sociale de Société, et notamment modification de l'objet social comme suit:

"1.2. Objet

La Société a pour objet d'investir pour son propre compte dans des Actifs de Placement et d'investir dans, de gérer ou de participer (activement ou passivement) à une ou plusieurs entités ou activités commerciales.

La Société peut acquérir tous titres financiers ou droits à travers des prises de participations, des souscriptions et des négociations ou de quelque autre manière, participer à la mise en place, au développement et au contrôle de sociétés ou d'entreprises et leur accorder toute assistance.

En particulier, la Société peut investir, acquérir, vendre, céder ou autrement disposer de tout Actif de Placement, au moyen d'une seule opération ou d'une série d'opérations.

La Société peut emprunter par tous moyens et procéder à l'émission privée d'obligations convertibles ou non en Parts. La Société peut prêter des fonds et octroyer des garanties à ses Affiliés, à toute Partie Apparentée à Citadel et/ou d'autres sociétés faisant partie du même groupe.

De manière générale, la Société peut réaliser toute transaction financière, commerciale, industrielle ou immobilière, prendre toute mesure de contrôle ou supervision et réaliser toute opération qu'elle considérera utile à l'accomplissement et au développement de son objet et, dans ce contexte, la Société peut donner ou recevoir des garanties, émettre tous titres et instruments financiers autorisés par la Législation et réaliser toute opération de couverture ou en produits dérivés, toute transaction commerciale."

2 Divers.

L'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de procéder à la refonte totale des statuts de la Société, sans changer la forme sociale de Société, comme suit:

1. Forme juridique, Dénomination sociale, Siège social, Objet et Durée.

1.1 FORME

La Société est une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents Statuts.

1.2 OBJET

La Société a pour objet d'investir pour son propre compte dans des Actifs de Placement et d'investir dans, de gérer ou de participer (activement ou passivement) à une ou plusieurs entités ou activités commerciales.

La Société peut acquérir tous titres financiers ou droits à travers des prises de participations, des souscriptions et des négociations ou de quelque autre manière, participer à la mise en place, au développement et au contrôle de sociétés ou d'entreprises et leur accorder toute assistance.

En particulier, la Société peut investir, acquérir, vendre, céder ou autrement disposer de tout Actif de Placement, au moyen d'une seule opération ou d'une série d'opérations.

La Société peut emprunter par tous moyens et procéder à l'émission privée d'obligations convertibles ou non en Parts. La Société peut prêter des fonds et octroyer des garanties à ses Affiliés, à toute Partie Apparentée à Citadel et/ou d'autres sociétés faisant partie du même groupe.

De manière générale, la Société peut réaliser toute transaction financière, commerciale, industrielle ou immobilière, prendre toute mesure de contrôle ou supervision et réaliser toute opération qu'elle considérera utile à l'accomplissement et au développement de son objet et, dans ce contexte, la Société peut donner ou recevoir des garanties, émettre tous titres et instruments financiers autorisés par la Législation et réaliser toute opération de couverture ou en produits dérivés, toute transaction commerciale.

1.3 DUREE

La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société n'est pas dissoute pour cause de décès, suspension des droits civils, insolvabilité ou faillite de l'Associé unique ou de l'un des Associés.

1.4 DENOMINATION SOCIALE

La Société porte la dénomination sociale de "Citadel Financial Products S.à r.l."

1.5 Siège social

Le siège social de la Société est établi à Munsbach (Commune de Schuttrange). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par un Vote à la Majorité Qualifiée de ses Associés pris lors d'une Assemblée Générale. L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune à la discrétion du Conseil de Gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

2. Conseil de Gérance.

2.1 LES GERANTS

Sous réserve des dispositions de la Loi, l'activité de la Société est gérée et dirigée par le Conseil de Gérance.

Le nombre maximum de membres du Conseil de Gérance sera déterminé par un Vote à la Majorité des Associés, étant entendu que ce nombre ne sera en aucun cas inférieur au Nombre Précisé. La Société prendra les mesures nécessaires pour maintenir au moins trois Gérants (le "Nombre Précisé"), le nombre de Gérants requis pour constituer le quorum étant celui indiqué à l'Article 2.2. Toute modification du Nombre Précisé requiert un Vote à la Majorité Qualifiée lors d'une Assemblée Générale des Associés.

Un Gérant occupe ses fonctions à partir de la date de l'Assemblée Générale durant laquelle il a été élu par un vote à la Majorité et jusqu'à ce qu'il quitte ses fonctions conformément à l'Article 2.1. Le Conseil de Gérance peut exercer tous les pouvoirs de la Société que la Loi ou les présents Statuts ne réserve(nt) pas à l'Assemblée Générale des Associés, mais aucune résolution décidée par un vote des Associés réunis en Assemblée Générale ne peut invalider une décision préalablement prise par le Conseil de Gérance qui serait valable si cette résolution de l'Assemblée Générale n'avait pas été prise. Une réunion du Conseil de Gérance rassemblant le quorum nécessaire suffit pour exercer tous les pouvoirs, autorités et discrétions actuellement confiés au Conseil de Gérance ou que celui-ci peut exercer.

Le Conseil de Gérance choisit ou élit un de ses membres comme Président et un autre comme Secrétaire. Si plus d'une Personne est proposée au même poste, l'élection a lieu de la manière qui est déterminée par le Conseil de Gérance. En l'absence du Président, un président est élu par les personnes présentes à chaque Assemblée Générale ou réunion du Conseil de Gérance, par un Vote à la Majorité ou par un vote à la majorité des membres du Conseil de Gérance présents.

Si le nombre de Gérants au Conseil de Gérance est inférieur au Nombre Précisé, les Gérants en fonction doivent, au plus vite et dans tous les cas dans moins de vingt-cinq (25) jours suivant la date à laquelle le nombre de Gérants est devenu inférieur au Nombre Précisé, convoquer une Assemblée Générale des Associés pour élire un nombre suffisant de Gérants afin de réunir le Nombre Précisé de Gérants. La convocation à une telle Assemblée Générale doit indiquer des informations relatives aux Personnes éligibles au mandat de membre du Conseil de Gérance.

Si le Conseil de Gérance a connaissance du fait qu'un Gérant quitte ses fonctions sous peu, le Conseil de Gérance peut convoquer une Assemblée Générale afin d'élire un Gérant appelé à remplacer ce Gérant à compter de la date de son départ.

L'élection des Gérants se déroulera conformément aux dispositions de l'Article 4.

Le Gérant doit quitter son mandat:

- s'il démissionne de son mandat;
- s'il est frappé d'une incapacité pendant une période supérieure à trente (30) jours, meurt ou s'il devient incapable d'agir en sa qualité de Gérant;
- s'il lui a été interdit par une décision d'une juridiction compétente d'être élu ou de rester Gérant ou s'il ne remplit plus les conditions pour être Gérant conformément au présent Article 2; ou
- s'il est démis par un Vote à la Majorité donné lors d'une Assemblée Générale.

Aucune Personne faillie non réhabilitée (que cette déclaration en faillite ait été prononcée par un tribunal ou par une autre autorité compétente du Grand-Duché de Luxembourg ou de l'étranger) ou qui n'est pas saine d'esprit (de l'avis d'un médecin qualifié ou d'un tribunal compétent) ne pourra être éligible au mandat de Gérant ou conserver cette fonction.

Toute Personne condamnée par un tribunal compétent pour un délit quelconque, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ou ayant conclu un concordat ou prêté un serment de nolo contendere ou son équivalent par rapport à une procédure concernant un délit supposé commis ou facilité par cette Personne, sera inéligible à la fonction de Gérant ou ne pourra conserver ce mandat.

Toute décision prise lors d'une réunion des Gérants, lors d'un comité de Gérants ou par toute Personne agissant en qualité de Gérant, doit - nonobstant l'apparition a posteriori d'un vice quelconque dans la convocation à une telle réunion ou comité ou dans la nomination de ladite Personne ou que cette Personne ait été disqualifiée ou qu'elle n'ait pas été autorisée à voter en qualité de Gérant - être considérée comme étant aussi valide que si une telle décision avait été prise dans le cadre d'une réunion ou comité valablement convoqué(e) ou que ladite Personne avait été valablement nommée et qualifiée; sous réserve que les autres Gérants estiment que les Gérants ayant participé à une telle réunion ou à un tel comité ou que la Personne qui n'a pas été valablement nommée en qualité de Gérant ont(a) raisonnablement pensé qu'aucune des circonstances ci-dessus n'était réunie.

2.2 AUTORITE GENERALE DU CONSEIL DE GERANCE

Le Conseil de Gérance doit, inter alia, exercer un contrôle sur les affaires financières de la Société et présenter les comptes de la Société aux Associés et aux Commissaire(s) si il y en a, conformément à la Loi, chaque fois que les Associés le leur demandent.

Chaque Gérant peut assister et intervenir à toute Assemblée Générale.

Le Conseil de Gérance peut se réunir pour traiter des affaires, ajourner et régler ses réunions comme il l'entend.

Une réunion du Conseil de Gérance peut être convoquée par le Président, le Secrétaire ou deux des Gérants agissant conjointement de leur propre initiative. Le Secrétaire convoquera une réunion du Conseil de Gérance à chaque fois que

le Président ou deux des Gérants lui aura(ont) donné une instruction en ce sens. La convocation à une réunion du Conseil de Gérance peut être délivrée vingt-quatre (24) heures avant la réunion par courrier, par télécopie, par voie électronique ou par tout autre moyen de communication fiable permettant au(x) Gérant(s) de garder une preuve de cette convocation.

Lors de toute réunion du Conseil de Gérance, le quorum nécessaire pour traiter des affaires est de deux, et toute question soumise à la réunion est prise à la majorité des votes présents ou représentés à cette réunion du Conseil de Gérance; si seuls deux Gérants sont présents, les décisions ne pourront être prises que par consentement mutuel de ces deux Gérants. Lorsque plus de deux Gérants prennent part au vote et que celui-ci donne lieu à un partage des voix, la voix du Président compte double.

Tout Gérant pourra se faire représenter par un autre Gérant en le nommant mandataire par écrit, par courriel, télécopie. Un même Gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Une résolution écrite signée par tous les Gérants ou par tous les membres d'un comité du Conseil de Gérance a la même valeur qu'une résolution votée lors d'une réunion du Conseil de Gérance ou d'un comité dûment convoqué et tenu, et la résolution peut être composée de plusieurs exemplaires chacun signé par un ou plusieurs des Gérants.

La réunion du Conseil de Gérance ou d'un comité du Conseil de Gérance peut avoir lieu par voie téléphonique, par voie électronique ou à l'aide de tout moyen de communication fiable, permettant à toutes les Personnes qui prennent part à la réunion de communiquer simultanément les unes avec les autres, et la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne lors de cette réunion.

Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs à un membre du Conseil de Gérance ou à un ou plusieurs agents ad hoc, et il peut engager et rémunérer ces Personnes dans le cadre de la poursuite des objectifs de la Société, comme déterminé par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut désigner à tout moment par procuration, toute Personne (physique ou morale) comme mandataire(s) de la Société aux fins et avec les pouvoirs, autorités et pouvoirs de décision (ne dépassant pas ceux conférés au Conseil de Gérance ou qu'il peut exercer aux termes des présents Statuts), pour les périodes et aux conditions déterminées par le Conseil de Gérance, et une telle procuration peut contenir telles dispositions pour la protection et la convenance des Personnes traitant avec le mandataire que le Conseil de Gérance peut déterminer, et elle peut également autoriser le mandataire à déléguer une partie du pouvoir, de l'autorité et/ou du pouvoir de décision qui lui ont été conférés.

Le Conseil de Gérance peut mettre en place un ou plusieurs comités composés de deux ou plusieurs membres du Conseil de Gérance qui peuvent soumettre des suggestions pour approbation finale et décision par le Conseil de Gérance. Les réunions et les délibérations de ces comités sont régies par les dispositions des présents Statuts régissant les réunions et les délibérations du Conseil de Gérance dans la mesure où celles-ci sont applicables et ne sont pas remplacées par une résolution prise par le Conseil de Gérance aux termes des présents Statuts et sous réserve que les dispositions du présent Article 2.2 ne soient pas remplacées par une telle résolution et qu'elles s'appliquent à toutes les réunions des comités du Conseil de Gérance.

Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, tout Gérant peut de temps à autre conclure un contrat au nom et pour le compte de la Société.

2.3 INTERETS DES GERANTS

La rémunération versée par la Société à chaque Gérant pour les fonctions (y compris les fonctions de Gérant) assumées par le Gérant en question doit être approuvée par un Vote à la Majorité donné lors d'une Assemblée Générale.

Un Gérant peut être ou peut devenir administrateur ou représentant, ou avoir un intérêt dans toute Personne dans laquelle la Société a un intérêt et aucun Gérant ne doit être tenu de se justifier d'une quelconque rémunération, profit ou autre avantage, raisonnable dans sa nature et son montant, qu'il aurait perçu(e) en tant qu'administrateur ou représentant, ou au titre de son intérêt dans une telle Personne.

Le Conseil de Gérance peut exercer, à tous les égards, les droits de vote qui reviennent à la Société du fait de l'intérêt qu'elle possède dans une Personne, que la Société détient ou possède ou qu'elle peut exercer en tant que Conseil de Gérance de cette Personne, de la manière qu'il détermine.

Sous réserve des paragraphes ci-après du présent Article 2.3, aucun Gérant ne peut être empêché de passer un contrat ou de conclure des marchés avec la Société en tant que vendeur, acheteur ou d'une autre manière ou en vertu d'une autre qualité (hormis en tant que Commissaire), et le fait que le Gérant possède un intérêt direct ou un intérêt indirect important dans un tel contrat ou une telle opération n'entraîne pas (A) l'annulation de ce contrat ou de cette opération, ou (B) l'obligation pour le Gérant de rendre compte à la Société ou aux Associés de toute rémunération, profit ou autre avantage qu'il tire d'un tel contrat ou d'une telle opération, dans tous les cas en raison du statut d'un tel Gérant comme membre du Conseil de Gérance.

Lors de chaque réunion du Conseil de Gérance au cours de laquelle la question d'un contrat ou d'un marché dans lequel un Gérant possède un intérêt direct ou indirect important est abordée: (A) le Gérant en question doit déclarer cet intérêt spécifiquement; et (B) le contrat ou le marché en question ne peut être conclu sans l'approbation de la majorité des membres du Conseil de Gérance, hormis le(s) Gérant(s) intéressé(s).

Tout contrat ou marché avec la Société dans lequel un Gérant possède un intérêt direct ou indirect important est nul et non avenu ab initio, sauf s'il fait l'objet d'une approbation comme prévue ci-dessus.

3. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

3.1 POUVOIRS GENERAUX

Il est conféré au Conseil de Gérance le droit d'exercer tous les pouvoirs de la Société, de conclure et d'exécuter tous contrats et engagements que le Conseil de Gérance jugerait nécessaires ou souhaitables en vertu de l'objet de la Société.

Sauf s'il en est disposé autrement dans les présents Statuts, le Conseil de Gérance gère lui-même les affaires de la Société, comme il l'estime nécessaire, mais peut déléguer son autorité d'agir au nom ou pour le compte de la Société à toute autre partie, s'il le considère approprié.

L'énumération des pouvoirs du Conseil de Gérance dans les présents Statuts ne limite pas les pouvoirs généraux ou implicites du Conseil de Gérance ou d'autres pouvoirs additionnels conférés par la Législation.

Aucune disposition dans les présents Statuts ne doit exonérer un Gérant agissant en sa qualité de Gérant, de son obligation d'agir dans l'intérêt de la Société.

3.2 NORME DE RESPONSABILITE ET INDEMNITE

Les Gérants ne contractent aucune responsabilité personnelle en raison de leur fonction, par rapport à tout engagement qu'ils ont valablement pris au nom de la société.

Chaque Gérant, représentant, membre d'un comité valablement constitué conformément aux présents Statuts, liquidateur, gérant, ou trustee, agissant en relation avec les affaires de la Société, de ses héritiers, successeurs et administrateurs (les "Personnes Indemnisées"), dans lesdites qualités, sont indemnisés sur les fonds de la Société pour les dettes, pertes, dommages ou frais (y compris les dettes découlant d'un contrat, d'un délit, du fait de la Législation ou de toute autre norme de droit, ainsi que les frais raisonnablement dus) encourus ou supportés en tant que Personnes Indemnisées ou d'une autre manière dans l'accomplissement de leurs fonctions en tant que telles, sauf si ceux-ci surviennent du fait de leur propre négligence coupable, de leur propre omission volontaire, de leur fraude ou malhonnêteté. L'indemnité visée dans le présent Article 3.2 s'étend également à toute Personne agissant en qualité de Gérant et dont les autres Gérants estiment qu'elle a agi en croyant raisonnablement avoir été élue ou nommée pour cela, nonobstant toute irrégularité relevée à l'occasion de cette élection ou nomination. L'indemnité prévue au présent Article 3.2 ne s'étend pas aux situations dans lesquelles une telle indemnité serait nulle conformément à la Législation applicable.

Chaque Personne Indemnisée doit être indemnisée sur les fonds de la Société contre toutes dettes qu'elle aurait à supporter en tant que Personne Indemnisée pour se défendre contre une Réclamation tranchée en sa faveur ou pour laquelle elle est acquittée ou dans le cadre de l'application d'une Législation en vertu de laquelle le tribunal la libère de toute responsabilité.

Aucune Personne Indemnisée ne doit répondre: (A) des actes, omissions, négligences ou défauts d'une autre Personne Indemnisée; (B) de toute perte ou dommage résultant de la faillite, de l'insolvabilité ou d'un acte délictuel d'une Personne contrôlant, possédant ou ayant la garde d'un bien de la Société; (C) d'une taxe imposée à la Société par une quelconque juridiction; ou (D) de toute perte, dommage ou infortune quelconque survenant dans l'exécution des missions propres à sa fonction ou qui lui sont liés, sauf si cela a lieu du fait de sa négligence coupable, de son omission volontaire, de sa fraude ou malhonnêteté.

Dans le cas où une Personne Indemnisée a le droit de réclamer une indemnité conformément au présent Article 3.2, au regard de montants payés ou acquittés par elle, ladite indemnité doit être considérée comme une obligation de la Société de rembourser la Personne ayant effectué un tel paiement ou acquittement.

Chaque Associé et la Société consentent à renoncer à toute réclamation et action qu'ils pourraient avoir, à tout moment, contre une Personne Indemnisée, soit à titre individuel soit au titre de la Société, du fait d'un acte de cette Personne Indemnisée ou de la défaillance de cette Personne Indemnisée dans l'exécution de ses obligations envers ou pour la Société; toutefois, cette renonciation ne doit pas s'appliquer aux réclamations et actions découlant de la défaillance volontaire ou de la fraude de cette Personne Indemnisée ou encore en cas de recouvrement de gains, profits personnels ou avantages dont cette Personne Indemnisée n'était juridiquement pas bénéficiaire.

Les dépenses occasionnées dans le cadre de la défense d'une action civile ou pénale ou dans le cadre d'une procédure pour laquelle une indemnisation est requise conformément au présent Article 3.2 doivent être payées par la Société avant l'achèvement d'une telle action ou procédure, dès réception d'un engagement par ou pour le compte de la Personne Indemnisée de rembourser cette somme si une défaillance volontaire ou une fraude de la Personne Indemnisée était prouvée.

4. Assemblées générales. Si la Société ne compte qu'un Associé, l'Associé unique assume tous les pouvoirs reconnus aux Associés lors de toute Assemblée Générale. Si la Société compte plusieurs Associés, chaque Associé a le droit de voter sur les questions soumises à l'Assemblée Générale. Chaque Associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation.

Une réunion de la Société (une "Assemblée Générale") a lieu selon les modalités prévues par le Conseil de Gérance après avoir été annoncée au moins dix (10) jours à l'avance à tous les Associés par une convocation envoyée par lettre recommandée et devant préciser l'heure, la date, le lieu et, si raisonnablement possible, l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale convoquée en respectant un préavis plus court que celui prévu au présent Article 4, est néanmoins valablement convoquée si tous les Associés expriment leur accord unanime.

Les Associés détenant les Parts qui représentent au moins 10% du capital social ont à tout moment le droit de demander à la Société, par écrit, la convocation d'une Assemblée Générale pour traiter de toute affaire précisée dans la convocation de cette assemblée. Cette Assemblée Générale doit être convoquée dans les vingt et un (21) jours qui suivent la réception de cette convocation par la Société.

Lors de toute Assemblée Générale, le quorum est atteint par la présence des Associés qui représentent plus de 50% du capital social souscrit à la date précisée dans la convocation. Si le quorum n'est pas atteint dans la demi-heure qui suit l'heure fixée pour l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale est ajournée au premier Jour Ouvrable après écoulement d'un délai de quatorze (14) jours. A cette date une nouvelle Assemblée Générale se tient à la même heure et au même lieu que la précédente, convocation écrite étant envoyée aux Associés. Aucun quorum n'est nécessaire pour la seconde réunion et les Associés présents à la seconde réunion délibèrent valablement sur la base du capital social représenté à l'assemblée. A une assemblée, une résolution doit recueillir les voix des Associés présents ou représentés à cette assemblée qui représentent au moins 50% du capital social représenté à cette assemblée.

Sauf disposition légale contraire, toute modification des présents Statuts nécessite un Vote à la Majorité Qualifiée donnée lors de l'Assemblée Générale.

Le changement de nationalité de la Société nécessite le consentement unanime des Associés.

La Société enverra des convocations par lettre recommandée à tous les Associés au moins dix jours avant toute Assemblée Générale ajournée.

L'omission fortuite de convoquer à une Assemblée Générale, ou la non réception d'une convocation à une Assemblée Générale par, une Personne ayant le droit de recevoir une telle convocation n'invalide pas en soi les résolutions prises par cette Assemblée Générale.

Une Assemblée Générale peut avoir lieu par voie téléphonique, par voie électronique ou à l'aide de tout moyen de communication fiable, permettant à toutes les Personnes qui prennent part à ladite Assemblée Générale de communiquer simultanément les uns avec les autres, et la participation à une Assemblée Générale par ces moyens équivaut à une présence en personne lors de cette Assemblée Générale.

4.1 VOTE DANS LES ASSEMBLEES GENERALES

Les Associés peuvent voter à l'Assemblée Générale en personne ou par procuration. Les Associés ayant le droit de vote à l'Assemblée Générale et leurs Droits de Vote respectifs sont déterminés à la date de clôture des registres pour cette Assemblée Générale, comme prévu à l'Article 13. Chaque Part donne droit à un vote.

Toutes les procurations devront revêtir la forme requise par le Conseil de Gérance, et le Conseil de Gérance peut annexer la procuration à la convocation de l'Assemblée Générale. Une procuration peut conférer l'autorité générale d'agir pour le compte de l'Associé qui accorde la procuration ou elle peut se limiter à conférer au mandataire l'autorité de voter uniquement de la manière indiquée sur des questions spécifiques. Si l'autorité générale d'agir pour le compte de l'Associé qui donne la procuration n'est pas expressément conférée par cette procuration, celle-ci est censée conférer uniquement l'autorité nécessaire pour voter de la manière indiquée dans la procuration sur des questions spécifiques.

Sauf mention contraire figurant dans la procuration, celle-ci vaut également en cas d'ajournement de l'Assemblée Générale en question.

La procuration, pour être effective, doit parvenir au Siège Social, ou tout autre lieu déterminé par le Conseil de Gérance dans la convocation à l'Assemblée Générale concernée, avant l'Assemblée Générale au cours de laquelle l'Associé mentionné dans cette procuration souhaite voter.

Toute question soumise au vote des Associés et ne nécessitant pas un Vote à la Majorité Qualifiée ou le consentement unanime des Associés conformément aux présents Statuts est prise par un Vote à la Majorité.

Les résultats de tous les votes ayant lieu à l'Assemblée Générale seront annoncés par le président de l'Assemblée Générale.

A moins que la Société n'ait plus de vingt-cinq (25) Associés, le consentement écrit des Associés détenant le nombre de Parts suffisant pour décider d'une question selon les règles d'approbation prévues par les présents Statuts est valable au même titre qu'une résolution dûment prise lors d'une Assemblée Générale ou autrement par les Associés. Une telle résolution peut être signée en divers exemplaires, chacun étant signé par un ou plusieurs Associés.

Si un Associé indique dans un écrit acceptable pour le Conseil de Gérance que la détention de droits de vote ou de droits de vote supérieurs à un certain pourcentage de l'intégralité des droits de vote, peut raisonnablement amener un Associé à enfreindre la Législation, le Conseil de Gérance accepte en acceptant la Souscription, que ledit Associé renonce totalement ou partiellement à ses droits de vote.

Aucune objection ne peut être avancée concernant la capacité d'un votant hormis lors de l'Assemblée Générale au cours de laquelle le vote contesté est donné ou est proposé, chaque vote qui n'est pas interdit lors de l'Assemblée Générale est valable à tous les égards. L'objection dûment avancée sera transmise au président de l'Assemblée Générale, sa décision étant concluante et contraignante, sauf erreur manifeste.

Toute société ou autre personne morale qui est Associée peut, conformément à ses statuts, ou en l'absence d'une telle disposition suivant une résolution adoptée par ses administrateurs ou tout autre organe de gestion, autoriser une personne de son choix pour agir en qualité de représentant à chaque réunion de la Société ou de toute classe d'Associés,

et la personne ainsi mandatée doit avoir, lorsqu'elle agit au nom et pour le compte de cette personne morale, les mêmes pouvoirs que ceux dont cette personne morale aurait disposé si elle avait été une personne physique.

5. Capital social. Le capital social s'élève à un million de Dollars Américains (USD 1.000.000,-) divisé en dix mille (10.000) Parts d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique, au cas où la Société ne compterait qu'un seul Associé, ou par une décision prise par un Vote à la Majorité Qualifiée donné en Assemblée Générale, conformément à l'Article 4.

Chaque Part donne droit à l'Associé à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société de manière proportionnelle au nombre de Parts existantes.

La Société ne pourra émettre que des Parts nominatives qui seront enregistrées dans le Registre conformément à l'Article 9.

La Société n'enregistre qu'une seule Personne en tant que propriétaire des Parts en circulation. Les copropriétaires de Parts désignent une Personne en tant que propriétaire des Parts aux fins de l'inscription au Registre.

Sous réserve des conditions de l'Article 199 de la Loi, les Associés peuvent décider lors d'une Assemblée Générale d'émettre de nouvelles Parts.

A tout moment, l'Assemblée Générale peut, par une résolution prise par un Vote à la Majorité Qualifiée, modifier les droits attachés aux classes d'Associés.

Si deux ou plusieurs Personnes sont enregistrées comme codétenteurs de Parts, la réception par l'une d'une somme relative à ces Parts est concluante et définitive à l'égard des autres codétenteurs et la Société n'est pas débitrice à l'égard des autres pour avoir versé ladite somme audit codétenteur.

5.1 MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Les démarches suivantes peuvent être entreprises par une résolution de l'Assemblée Générale se tenant devant un notaire à Luxembourg et décidée par un Vote à la Majorité Qualifiée:

- Le capital social de la Société peut être augmenté;
- Des Parts peuvent être consolidées en Parts d'une valeur supérieure; et
- Des Parts peuvent être divisées en Parts d'une valeur inférieure.

5.2 CERTIFICATS DE PARTS

Aucun certificat de Parts ne peut être émis.

6. Exercice financier, Distribution des bénéfiques et réserve. L'Exercice Financier de la Société débute le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année.

A la fin de chaque Exercice Financier, les comptes de la Société sont dressés et le Conseil de Gérance prépare un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société. Chaque Associé peut prendre connaissance de cet inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Les bénéfiques bruts de la Société mentionnés dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, de l'amortissement et des dépenses constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société est attribué à la réserve légale ("Réserve Légale"), jusqu'à ce qu'elle atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Le solde de tout bénéfice net peut être distribué aux Associés proportionnellement à leurs participations dans la Société.

Le Conseil de Gérance peut proposer aux Associés à toute Assemblée Générale et les Associés lors de toute Assemblée Générale peuvent décider par un Vote à la Majorité, de mettre en réserve des sommes pour dettes inconnues ou indéterminées et/ou aux imprévues et/ou à toute autre poste ("Réserves Extraordinaires"). Ces Réserves Extraordinaires définies par l'Assemblée Générale peuvent servir à toutes fins de la Société et en attendant cette application, ces sommes peuvent également servir aux activités de la Société tel que déterminées par l'Assemblée Générale. Lorsque ces Réserves Extraordinaires sont libérées, elles sont inscrites au bénéfice de la Société et des Associés en exercice; à condition que lors de la dissolution de la Société, les Réserves Extraordinaires soient distribuées conformément à l'Article 14.

7. Emission et rachat de parts; Dividendes.

7.1 EMISSION DE PARTS

Toutes les Souscriptions sont soumises à l'acceptation des Associés par un Vote à la Majorité Qualifiée donné en Assemblée Générale des Associés.

La Société n'émet que des Parts libellées dans la devise de son capital social.

Les Parts doivent être émises au début d'une Période Comptable.

7.2 RACHAT DE PARTS

La Société peut racheter ses propres Parts en conformité avec la Législation, en vue de leur annulation immédiate.

Les acquisitions ne peuvent avoir pour effet que l'actif net ne devienne inférieur au capital souscrit augmenté des Réserves Extraordinaires non distribuables, soit en vertu de la Législation soit en vertu des Statuts de la Société.

Les Parts qui sont rachetées doivent être entièrement libérées.

Les Parts ainsi rachetées sont annulées par un Vote à la Majorité Qualifiée de l'Assemblée Générale des Associés.

Le Conseil de Gérance veille au respect des conditions fixées par le présent Article 7.2 lors d'un rachat autorisé.

7.3 DIVIDENDES

Lors de l'Assemblée Générale, les Associés peuvent déclarer et verser des Dividendes sur tout actif légalement disponible pouvant être distribué comme Dividendes.

Le Conseil de Gérance peut décider de distribuer des Dividendes intérimaires sur la base d'un bilan intérimaire préparé par le Conseil de Gérance et laissant apparaître une disponibilité de fonds à distribuer, étant entendu que les sommes à distribuer ne peuvent dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier Exercice Financier, augmentés des profits reportés en avant et des Réserves Extraordinaires distribuables, mais diminués des pertes reportées en avant et des montants affectés à la Réserve Extraordinaire et à la Réserve Légale déterminées par la Législation ou les présents Statuts. La décision du Conseil de Gérance de verser des dividendes intérimaires ne pourra pas être prise plus de deux mois après la date à laquelle les comptes intérimaires auront été dressés.

7.4 PAIEMENTS

Le Paiement des Rachats s'effectue en U.S. Dollars ou dans toute autre devise par chèque, virement ou toute autre méthode décidée par le Conseil de Gérance.

Le paiement de Dividendes s'effectue en U.S. Dollars par chèque, virement ou toute autre méthode décidée par le Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut également verser des Dividendes en nature sous forme d'Actifs de Placement à la valeur marchande équitable.

Le Conseil de Gérance avise chaque Associé concerné au moins quinze (15) jours avant de verser le Dividende en nature envisagé, et n'effectue pas cette opération au profit de l'Associé qui prévient par écrit le Conseil de Gérance, au moins cinq jours avant la Date de Dividende, qu'un tel Dividende en nature est raisonnablement susceptible de lui faire enfreindre une législation.

Dans ce cas, le Conseil de Gérance prend ses dispositions pour vendre les Actifs de Placement qui devaient constituer ce Dividende de l'Associé et transférer le produit de cette vente, net des coûts et dépenses se rapportant à la vente, au bénéfice de l'Associé afin de réaliser pleinement cette distribution de Dividendes.

Le Conseil de Gérance peut déduire de tout Rachat ou Dividende dû à un Associé tout montant dont il estime l'Associé redevable envers la Société.

Sauf disposition contraire de la Législation, tout Dividende ou Rachat non réclamé doit, à la discrétion du Conseil de Gérance, être employé à l'activité de la Société, le Conseil de Gérance n'ayant ni l'obligation de ségréguer ces sommes ni de les tenir en fiducie.

Tout Dividende ou Rachat non réclamé à l'issue d'une période de cinq (5) ans à compter de la Date du Dividende ou de la Date du Rachat est déchu et revient à la Société.

8. Transfert et nantissement de Parts. Tout transfert de Parts ("Transfert") à d'autres Personnes que des Associés devra être réalisé conformément aux exigences de l'Article 189 de la Loi et ce Transfert doit être notifié à la Société; il est entendu qu'aucun Transfert ne sera valable et que les Associés n'approuveront aucun Transfert si ce Transfert crée un Evènement Inacceptable. Le Conseil de Gérance veille à faire enregistrer le Transfert de Parts dans le Registre conformément à l'Article 9, à condition que ce Transfert ne crée pas un Evènement Inacceptable, auquel cas le Conseil de Gérance ne fera pas enregistrer le Transfert de Parts dans le Registre.

Les Parts ne peuvent être cédées, grevées ou nanties (collectivement un "Nantissement") par un Associé seulement à l'issue d'un avis de cet Associé octroyant une telle sûreté (le "Débiteur") au Conseil de Gérance et avec l'accord du Conseil de Gérance de la Société.

Tout Nantissement qui créerait un Evènement Inacceptable est frappé de nullité, ne produit aucun effet et n'a aucune force juridique.

Le Conseil de Gérance peut décider d'imputer au Débiteur, au cédant ou au cessionnaire les frais incombant à la Société suite à la réalisation de ces Nantissements ou Transferts, selon le cas.

Le Conseil de Gérance peut refuser d'enregistrer un Transfert de Parts sur lesquelles la Société possède un privilège.

9. Le registre. Le Secrétaire crée et tient à jour un Registre des Associés (le "Registre"). Le Registre peut être consulté par des Personnes autres que les Associés uniquement selon les modalités et dans la mesure prévues par le Conseil de Gérance, conformément aux dispositions de la Loi.

Le Conseil de Gérance veille à faire figurer les détails suivants dans le Registre:

- nom, profession et adresse de chaque Associé;
- la date d'inscription de chaque Personne au Registre en tant qu'Associé;
- la date à laquelle toute Personne a cessé d'être Associé;
- le nombre de Parts détenues par chaque Associé; et
- les Transferts de Parts et la date de notification de ces Transferts à la Société.

Le Registre sera tenu de manière à indiquer à tout moment quels sont les Associés.

10. Procès-verbal. Le Conseil de Gérance veille à faire consigner dans le procès-verbal:

- les noms des Gérants présents à chaque réunion du Conseil de Gérance et de chaque comité du Conseil de Gérance; et
- toutes les résolutions et délibérations prises lors des Assemblées Générales et lors de toutes les réunions du Conseil de Gérance, ainsi que lors des comités du Conseil de Gérance.

Ces Procès-verbaux, s'ils sont dûment signés, servent de preuve concluante et irréfutable de ces résolutions et délibérations, sauf erreur manifeste. Tous ces procès-verbaux seront gardés au siège social de la Société.

11. Comptes. Tout actif détenu par la Société peut être enregistré au nom de la Société, au nom d'un mandataire ou au nom d'un courtier ("street name").

12. Commissaires. L'Assemblée Générale par un Vote à la Majorité peut désigner le(s) Commissaire(s) et les faire rémunérer aux frais de la Société. Les Commissaires peuvent être remplacés à tout moment et sans motif par un Vote à la Majorité donné par l'Assemblée Générale.

Les Commissaires peuvent à tout moment avoir accès et examiner les comptes, livres et factures de la Société, et peuvent exiger des Gérants et représentants de la Société toute explication et information qu'ils estiment utiles pour l'exécution de leurs obligations.

Les commissaires doivent être convoqués à chaque Assemblée Générale des Associés de la même manière que les Associés.

13. Dates de clôture des registres. Le Conseil de Gérance détermine la date de clôture des registres pour toute Assemblée Générale et l'indique dans la convocation à l'Assemblée Générale; la date de clôture des registres doit être comprise entre la date d'envoi de la convocation à l'Assemblée Générale et la date de tenue de cette Assemblée Générale.

La date de clôture des registres pour tout Dividende est la Date de Dividende en vigueur.

14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société par l'Assemblée Générale par un Vote à la Majorité Qualifiée, celle-ci nomme un liquidateur chargé de contrôler la dissolution en question. Le liquidateur peut être une Partie Apparentée.

Pendant la dissolution, le liquidateur a le pouvoir de gérer les Actifs de la Société pour réaliser de façon ordonnée la liquidation. Pendant la dissolution, le liquidateur peut déclarer des distributions anticipées des éléments d'actif disponibles de la Société. Toutefois, le liquidateur conserve les Réserves Extraordinaires légales et les autres Réserves Extraordinaires qu'il juge nécessaires ou souhaitables au paiement des frais estimés de liquidation et de dissolution, pour le passif inconnu ou indéterminé et/ou les imprévus et/ou pour toute autre raison.

Lorsque le liquidateur a distribué tout l'actif de la Société, y compris les Réserves Extraordinaires, et désintéressé toutes les dettes de la Société, l'Assemblée Générale met fin à la liquidation. Le liquidateur veille à envoyer les états financiers finaux révisés - reflétant cette cessation - à toutes les Personnes qui étaient Associés au cours de l'Exercice Financier durant lequel la cessation a lieu et aux autres Personnes requises par la Législation, dès que cela s'avère raisonnablement réalisable après cette cessation. Le liquidateur classe également tous les documents qu'il estime nécessaires ou souhaitables en rapport avec cette cessation.

Le liquidateur a droit à la compensation raisonnable et habituelle, ainsi qu'au remboursement des frais sur l'actif de la Société pour ses services dans le cadre de la dissolution et de la cessation de la Société.

15. Autres points. Toutes les questions ne faisant pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents Statuts sont soumises aux dispositions de la Loi.

16. Définitions. Aux fins des présents Statuts, les termes suivants - et leurs dérivés, lorsque le contexte l'impose - ont la signification suivante (certains termes additionnels sont définis ailleurs dans les présents Statuts):

"Loi" signifie la loi du 15 août 1915 du Grand-Duché de Luxembourg sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

"Affilié" signifie, par rapport à une Personne donnée, toute Personne qui, directement ou indirectement (y compris à travers un ou plusieurs intermédiaires), contrôle, est contrôlée par ou se trouve sous le contrôle commun de cette Personne donnée. Pour les besoins de la présente définition, toute Personne qui agit en qualité d'associé commandité, de gérant, gérant de portefeuille et/ou en une qualité similaire, de cette Personne donnée, doit être considérée comme contrôlant cette Personne.

"Article" signifie tout article des présents Statuts.

"Statuts" signifie les présents statuts tels que modifiés de temps à autre conformément à l'Article 4.

"Commissaire" signifie toute Personne nommée en tant que tel conformément à l'Article 12.

"Conseil de Gérance" signifie les Gérants de la Société rassemblés en conseil.

"Président" Voir Article 2.1.

"CIG" signifie Citadel Investment Group, L.L.C., une société à responsabilité limitée de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ou ses successeurs et/ou cessionnaires.

"CLP" signifie Citadel Limited Partnership, une société à responsabilité limitée de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ou ses successeurs et/ou cessionnaires.

"Partie Apparentée à Citadel" signifie (i) CLP; (ii) un ou plusieurs Affiliés de CLP; (iii) toute Personne qui est propriétaire, représentant, administrateur, gérant, gérant/associé, associé, employé de CLP et/ou d'un ou plusieurs Affiliés de CLP; et/ou (iv) tout Allié Direct de l'une ou l'autre Personnes ci-dessus.

"Réclamation" signifie toute action, procès, demande, enquête, réclamation ou poursuite.

"Société" signifie Citadel Financial Products S.à r.l.

"Dividende" signifie le paiement en U.S. dollars ou en biens, par la Société à un Associé, sous réserve dans le second cas, du consentement de l'Associé à recevoir un paiement en nature.

"Date de Dividende" signifie la date effective de tout versement de Dividende.

"Réserves Extraordinaires" Voir Article 6.

"Exercice Financier" signifie l'année sociale de la Société telle que fixée à l'Article 6.

"Assemblée Générale" Voir Article 4.

"Alliés Directs" signifie l'époux(se) et les enfants, y compris les enfants adoptifs, d'une Personne physique.

"Événement Inacceptable", signifie tout événement ayant pour conséquence que la Société (A) ne puisse obtenir l'exclusion de la définition de "société d'investissement" établie par la Section 3(c)(1) du US Investment Company Act de 1940 (si la Société compte sur cette exclusion); (B) ne puisse obtenir l'exclusion de la définition de "société d'investissement" établie par la section 3(c)(7) du US Investment Company Act de 1940 (si la Société compte sur cette exclusion); (C) ne puisse obtenir l'exemption de la Règle 4.7 promulguée par la US Commodity Futures Trading Commission (si la Société compte sur cette exclusion); ou (D) soit considérée détenir des "plan assets" au sens du US Employee Retirement Income Security Act de 1974.

"Person Indemnisée" Voir Article 3.2

"Actifs de Placement" signifie les investissements détenus par ou pour le compte de la Société, y compris les droits et obligations associés.

"Législation" signifie les lois, règles et/ou règlements promulgués par toute autorité gouvernementale ou publique, ou par toute organisation de tutelle ou indépendante, y compris la législation, les règles et/ou règlements concernant la fiscalité, les commissions, les perceptions et autres taxes ou obligations en raison d'un de ces textes, ainsi que toute interprétation formelle ou officielle qui en serait faite par une de ces autorités ou organisations, applicable dans tous les cas à la Société (sauf interprétation différente suivant le contexte).

"Réserve Légale" Voir Article 6.

"Vote à la Majorité" signifie par rapport aux résolutions à adopter par un vote des Associés, le vote des Associés qui détiennent les Parts représentant plus de 50% du capital social émis et souscrit au moment de l'Assemblée Générale.

"Gérant" signifie le(s) Gérant(s) actuels de la Société ou, selon le cas, les Gérants rassemblés en conseil.

"Siège Social" signifie le siège social actuel de la Société.

"Personne" signifie une personne physique, une personne morale, un trust, une association, une organisation, un gouvernement (ou une de ses circonscriptions ou subdivisions politiques), une limited liability company, une joint-venture, un partnership ou une autre entité.

"Nantissement" Voir Article 8.

"Débiteur" Voir Article 8.

"Racheter"/"Rachat" signifie le versement effectué par la Société à un Associé, aboutissant à une réduction du nombre de Parts détenues par cet Associé. Les rachats sont autorisés conformément à l'Article 7.2. Les Rachats sont payés en U.S Dollars.

"Montant de Rachat" signifie pour un Rachat, le montant total en US Dollars du paiement du Rachat à verser à l'Associé.

"Date de Rachat" signifie la date effective de tout Rachat.

"Requête de Rachat" signifie un avis écrit de Rachat dans une forme et un contenu satisfaisants pour le Conseil de Gérance.

"Registre" Voir Article 9.

"Secrétaire" Voir Article 2.1.

"Associé" signifie la Personne inscrite au Registre comme détenteur de Parts.

"Parts" signifie les parts sociales de la Société.

"Nombre Précisé" Voir Article 2.1.

"Souscription" signifie la somme investie par un Associé dans la Société.

"Vote à la Majorité Qualifiée" signifie dans le cadre de résolutions à adopter par un vote des Associés, le vote de la majorité des Associés détenant les Parts qui représentent plus de 75% du total du capital social émis et souscrit au moment de l'Assemblée Générale.

"Affilié Commercial" signifie toute entité dans laquelle la Société investit directement ou indirectement, pour laquelle CLP et/ou un de ses Affiliés remplit la fonction d'associé commandité, de gérant, de gérant de portefeuille et/ou une fonction similaire. D'autres Fonds Citadel, des Parties Apparentées à Citadel ainsi que des tiers peuvent également investir dans un Affilié Commercial.

"Transfert" Voir Article 8.

"U.S. Dollar" signifie la devise légale des Etats-Unis d'Amérique.

"Droits de Vote" Voir Article 4.1.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 mars 2008. Relation: EAC/2008/3050. — Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008071072/239/1098.

(080080314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Belma S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 12.274.

Constituée par-devant M^e Jean POOS, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 août 1974, acte publié au Mémorial C n^o 221 du 31 octobre 1974 et modifiée par-devant M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 août 2004, acte publié au Mémorial C n^o 1105 du 2 novembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BELMA S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008070178/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08331. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Zimmer Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.226.

Constituée par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 septembre 2003, acte publié au Mémorial C n^o 1152 du 4 novembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 décembre 2004, acte publié au Mémorial C n^o 396 du 29 avril 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Zimmer Luxembourg S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Ruth BRAND / Carl Speecke

Référence de publication: 2008070174/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08332. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Landco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 108.537.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008070173/809/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07106. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Las Vegas Casino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 71.055.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008070171/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07438. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Las Vegas Casino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 71.055.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008070170/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07440. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Las Vegas Casino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 71.055.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008070169/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07441. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Las Vegas Casino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 71.055.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008070168/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07434. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Las Vegas Casino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 71.055.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008070172/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07435. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Skarman & Skarman S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 71.698.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 avril 2008 a pris les résolutions suivantes:

Résolutions:

L'assemblée accepte la démission du commissaire «LUXREVISION S.à r.l.» et nomme la société «KOBUS.à r.l.», inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 84.077, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis au poste de commissaire jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.
SKARMAN & SKARMAN S.A.
Lars SKARMAN
Administrateur

Référence de publication: 2008070148/560/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04877. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Natixis-Cape S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 85.137.

L'an deux mille huit, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NATIXIS-CAPE S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 85.137), ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 68, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 566 du 11 avril 2002, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 juin 2007, publié au Mémorial numéro 2236 du 8 octobre 2007.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Manuel GAVIN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Marc LAUER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Maud MARTIN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE DEUX (187.452) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Réduction du capital social à concurrence de QUATRE CENT VINGT-SIX MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT EUROS (426.980,-), pour le ramener de son montant actuel de UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE CINQ CENT VINGT EUROS (EUR 1.874.520,-) à celui de UN MILLION QUATRE CENT QUARANTE SEPT MILLE CINQ CENT QUARANTE EUROS (EUR 1.447.540,-) par l'annulation de VINGT TROIS MILLE QUATRE CENT CINQUANTE (23.450) actions A4, DIX HUIT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT DIX (18.590) ACTIONS A5, CENT (100) actions C4, CENT (100) actions C5, CENT QUATRE-VINGT SEIZE (196) actions D4, CENT CINQUANTE SIX (156) actions D5, CINQUANTE NEUF (59) actions E4 et QUARANTE SEPT (47) actions E5.

2.- Augmentation du capital social à concurrence de DEUX CENT SIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE EUROS (EUR 206.960,-) pour le porter de son montant actuel de -après réduction de capital- UN MILLION QUATRE CENT QUARANTE SEPT MILLE CINQ CENT QUARANTE EUROS (EUR 1.447.540,-) à celui de UN MILLION SIX CENT CINQUANTE QUATRE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 1.654.500,-) par la création et l'émission de VINGT MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT SEIZE (20.696) actions nouvelles A0 ayant une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

3.- Souscription et libération des actions nouvelles par versements en espèces.

4.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de QUATRE CENT VINGT-SIX MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT EUROS (EUR 426.980,-) pour le ramener de son montant actuel de UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE CINQ CENT VINGT EUROS (EUR 1.874.520,-) à celui de UN MILLION QUATRE CENT QUARANTE SEPT MILLE CINQ CENT QUARANTE EUROS (EUR 1.447.540,-) par l'annulation de QUARANTE-

DEUX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (42.698) actions propres détenues par la société, et se décomposant comme suit:

VINGT TROIS MILLE QUATRE CENT CINQUANTE (23.450) actions A4, DIX HUIT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT DIX (18.590) ACTIONS A5, CENT (100) actions C4, CENT (100) actions C5, CENT QUATRE-VINGT SEIZE (196) actions D4, CENT CINQUANTE SIX (156) actions D5, CINQUANTE NEUF (59) actions E4 et QUARANTE SEPT (47) actions E5.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de DEUX CENT SIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE EUROS (EUR 206.960,-) pour le porter de son montant actuel de -après réduction de capital- UN MILLION QUATRE CENT QUARANTE SEPT MILLE CINQ CENT QUARANTE EUROS (EUR 1.447.540,-) à celui de UN MILLION SIX CENT CINQUANTE QUATRE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 1.654.500,-) par la création et l'émission de VINGT MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT SEIZE (20.696) actions nouvelles A0 ayant une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée après avoir constaté que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des VINGT MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT SEIZE (20.696) actions nouvelles présentement émises, la société NATIXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL, une société de droit français, ayant son siège social à Paris VII, 5-7, rue de Montessuy.

Souscription - Paiement

Ensuite la société NATIXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL, prédésignée, ici représentée par Mademoiselle Maud MARTIN, prénommée, en vertu d'une des procurations dont question ci-avant, laquelle déclare souscrire les VINGT MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (20.696) actions A0 nouvellement émises et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de DEUX CENT SIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE EUROS (EUR 206.960,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à UN MILLION SIX CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 1.654.500,-) divisé en CENT SOIXANTE-CINQ MILLE QUATRE CENT CINQUANTE (165.450) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune, réparties comme suit:

- 62.369 actions A 0,
- 44.900 actions A 2,
- 26.399 actions A 7,
- 19.858 actions A 8,
- 102 actions A 9,
- 9.792 actions A 10,
- 100 actions C 2,
- 200 actions C 7,
- 100 actions C 8,
- 100 actions C 9,
- 100 actions C 10
- 375 actions D 2,
- 224 actions D 7,
- 167 actions D 8,
- 2 actions D 9,
- 83 actions D 10,
- 113 actions E 2,
- 67 actions E 7,
- 50 actions E 8,
- 1 action E 9,
- 25 actions E 10,
- 168 actions R,
- 155 actions S.

Le capital social autorisé est fixé à TROIS MILLIONS D'EUROS (EUR 3.000.000,-) représenté par TROIS CENT MILLE (300.000) actions, toutes catégories confondues, d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-). En conséquence, le Conseil d'Administration est habilité à procéder à l'augmentation du capital social, dans la limite de ce montant et du nombre d'actions nouvelles corrélatif à créer, conformément aux dispositions prévues au paragraphe (iii) de l'article 4."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille mille cinq cents Euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en français suivi d'une version anglaise. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eight, on the twenty-first day of May.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "NATIXIS-CAPE S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 85.137), having its registered office at L-2320 Luxembourg, 68, boulevard de la Pétrusse, incorporated by deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on December 21, 2001, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 566 of April 11, 2002, the articles of incorporation of which have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on June 28, 2007 published in the Mémorial number 2236 of October 8, 2007.

The Meeting is presided over by Mr Manuel GAVIN, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Marc LAUER, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Ms Maud MARTIN, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, the ONE HUNDRED AND EIGHTY-SEVEN THOUSAND FOUR HUNDRED AND FIFTY-TWO (187,452) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1.- Decrease of the corporation capital by an amount of FOUR HUNDRED AND TWENTY-SIX THOUSAND NINE HUNDRED AND EIGHTY EURO (EUR 426,980.-) so as to bring it from its present amount of ONE MILLION EIGHT HUNDRED AND SEVENTY-FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED AND TWENTY EURO (EUR 1,874,520.-) down to ONE MILLION FOUR HUNDRED AND FORTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED AND FORTY EURO (EUR 1,447,540.-) by the cancellation of TWENTY-THREE THOUSAND FOUR HUNDRED AND FIFTY (23,450) A4 shares, EIGHTEEN THOUSAND FIVE HUNDRED AND NINETY (18,590) A5 shares, ONE HUNDRED (100) C4 shares, ONE HUNDRED (100) C5, ONE HUNDRED AND NINETY-SIX (196) D4, ONE HUNDRED AND FIFTY-SIX (156) D5 shares, FIFTY-NINE (59) E4 shares and FORTY-SEVEN (47) E5 shares.

3.- Increase of the share capital by an amount of TWO HUNDRED AND SIX THOUSAND NINE HUNDRED AND SIXTY EURO (EUR 206,960.-) so as to bring it from its present amount - after decrease - of ONE MILLION FOUR HUNDRED AND FORTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED AND FORTY EURO (EUR 1,447,540.-) up to ONE MILLION SIX HUNDRED AND FIFTY-FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 1,654,500.-) by the issue of TWENTY THOUSAND SIX HUNDRED AND NINETY-SIX (20,696) new A0 shares having a par value of TEN EURO (EUR 10,-) each.

3.- Subscription and payment in cash of the new shares.

4.- Subsequent amendment of Article 3 of the articles of incorporation.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to decrease the corporate capital by an amount of FOUR HUNDRED AND TWENTY-SIX THOUSAND NINE HUNDRED AND EIGHTY EURO (EUR 426,980.-) so as to bring it from its present amount of ONE MILLION EIGHT HUNDRED AND SEVENTY-FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED AND TWENTY EURO (EUR 1,874,520.-) down to ONE MILLION FOUR HUNDRED AND FORTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED AND

FORTY EURO (EUR 1,447,540.-) by the cancellation of FORTY-TWO THOUSAND SIX HUNDRED AND NINETY-EIGHT (42,698)-own shares held by the company and divided into:

TWENTY-THREE THOUSAND FOUR HUNDRED AND FIFTY (23,450) A4 shares, EIGHTEEN THOUSAND FIVE HUNDRED AND NINETY (18,590) A5 shares, ONE HUNDRED (100) C4 shares, ONE HUNDRED (100) C5, ONE HUNDRED AND NINETY-SIX (196) D4, ONE HUNDRED AND FIFTY-SIX (156) D5 shares, FIFTY-NINE (59) E4 shares and FORTY-SEVEN (47) E5 shares.

Second resolution

The meeting decides to increase the share capital by an amount of TWO HUNDRED AND SIX THOUSAND NINE HUNDRED AND SIXTY EURO (EUR 206,960.-) so as to bring it from its present amount -after decrease- of ONE MILLION FOUR HUNDRED AND FORTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED AND FORTY EURO (EUR 1,447,540.-) up to ONE MILLION SIX HUNDRED AND FIFTY-FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 1,654,500.-) by the issue of TWENTY THOUSAND SIX HUNDRED AND NINETY-SIX (20,696) new A0 shares having a par value of TEN EURO (EUR 10,-) each.

Third resolution

The meeting after having stated that the existing shareholders waived to their preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the TWENTY THOUSAND SIX HUNDRED AND NINETY-SIX (20,696) new A0 shares, the company NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL, a company organised under French Law, with registered office in Paris VII, 5-7, rue de Montessuy.

Subscription - Payment

Then the company NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL, prenamed, here represented by Ms Maud MARTIN, prenamed, by virtue of one of the proxies as aforementioned, declares to subscribe to the TWENTY THOUSAND SIX HUNDRED AND NINETY-SIX (20,696) new A0 shares, to have fully paid up them by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of TWO HUNDRED AND SIX THOUSAND NINE HUNDRED AND SIXTY EURO (EUR 206,960.-) as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend Article three of the articles of incorporation so as to read as follows:

" **Art. 3.** The share capital is fixed at ONE MILLION SIX HUNDRED AND FIFTY-FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 1,654,500.-), divided into ONE HUNDRED AND SIXTY-FIVE THOUSAND FOUR HUNDRED AND FIFTY (165,450) shares each having a nominal value of TEN EURO (EUR 10.-) each, divided as follows:

62,369 A0 shares,
44,900 A2 shares,
26,399 A7 shares,
19,858 A8 shares,
102 A9 shares,
9,792 A10 shares
100 C2 shares,
200 C7 shares,
100 C8 shares,
100 C9 shares,
100 C10 shares
375 D2 shares,
224 D7 shares,
167 D8 shares,
2 D9 shares,
83 D10 shares
113 E2 shares,
67 E7 shares,
50 E8 shares,
1 E9 share,
25 E10 shares
168 R shares,
155 S shares.

The authorised share capital of the Company is fixed at THREE MILLION EURO (EUR 3,000,000.-), divided into THREE HUNDRED THOUSAND SHARES (300,000) shares, irrespective of their class, each having a nominal value of TEN EURO (EUR 10.-). As a consequence, the Board of Directors is duly empowered to increase the share capital of the Company up to the amount of this authorised share capital and the number of new shares to be issued accordingly in compliance with paragraph (iii) of article 4."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately four thousand five hundred Euro.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: M. GAVIN, M. LAUER, M. MARTIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2008. Relation: LAC/2008/21177. — Reçu mille trente-quatre euros quatre-vingt cents (1034,80 €).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008071088/242/237.

(080080350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Kilt Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.457.

Constituée par-devant Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1^{er} décembre 2005, acte publié au Mémorial C n° 527 du 13 mars 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KILT INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008070176/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08328. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

MIP II Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.244.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 21 avril 2008 que l'associé unique de la Société, Macquarie Capital Funds Inc., une société de droit du Delaware, ayant son siège social au 125, West 55th Street, New York, New York 10019, The United States a cédé l'entière part de ses parts sociales, à savoir 20.000 parts sociales d'une valeur nominale de CAD 1,- (un dollar canadien) représentant 100 % du capital de la Société, à MIP II A30 Holding U.S. LLC, une société de droit du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle 19801, The United States, immatriculée au Delaware sous le numéro 080411699.

A compter du 21 avril 2008, l'associé unique de la Société est MIP II A30 Holding U.S. LLC détenant 20.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 mai 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008070073/7959/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04665. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Blue Eagle Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.241.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2008

En date du 6 mai 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ratifier la cooptation de Monsieur Thomas Heinrich en qualité de Président du Conseil d'Administration, avec effet au 30 juin 2007
- de renouveler le mandat de Monsieur Thomas Heinrich en qualité de Président et d'Administrateur pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009
- de renouveler les mandats de Monsieur Thomas F. Langer, de Monsieur Wilfried Siegmund, de Monsieur Christian Finckh et de Monsieur Michael Peters en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008070074/1024/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06498. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Euresa-Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 5, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 43.958.

—
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2008:

1. Le mandat des administrateurs repris ci-après a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2009:

- Jean-Pierre BALAND
- Michel BOUVY
- Jean-Paul CHALLET
- Francis COLARIS
- Jacques FOREST
- Thierry JEANTET
- Fabrizio TEI
- Paul VANDERVEKEN
- Martin WILLEMS

2. L'assemblée générale a décidé de nommer Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises comme Réviseur d'Entreprises pour un mandat de un an venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale annuelle statutaire de 2009.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Jean-Pierre Quairière

Directeur Général

Référence de publication: 2008070071/1579/27.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07427. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Argus Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 42.608.

—
EXTRAIT

- L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 15 mai 2008 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de:

Claudio Segré, 3 Quai du Mont Blanc, CH-1201 Genève

Marc Glesener, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

John Bolsover, 40 Hyde Park Gate, UK - London SW75DT

Rémy Obermann, 29, boulevard Georges Favon, CH-1211 Genève

John R. Reinsberg, 30 Rockefeller Plaza, USA - NY 10112

Ralph Kanza, 100 Wood Street, UK - London EC2V 7ER

Nicolas Campiche, 60, route des Acacias, CH-1211 Genève

Claude Demole, 60, route des Acacias, CH-1211 Genève

Yves Bonzon, 60, route des Acacias, CH-1211 Genève

pour une durée d'un an, se terminant à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Deloitte S.A. pour une durée d'un an, se terminant à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARGUS FUND

Pictet Funds (Europe) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008070099/52/28.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08447. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

A & A Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.037.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 avril 2008

- La cooptation de la société DMC SARL, Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de la société EFFIGI SARL, démissionnaire, est ratifiée. (Réf: L080048606.05 du 01/04/2008)

- La démission de la société DMC SARL de son mandat d'Administrateur est acceptée.

- Monsieur Olivier OUDIN, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommé nouvel Administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 28 avril 2008.

Certifié sincère et conforme

A&A COMPANY S.A.

N. PICCIONE / O. OUDIN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008070132/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07935. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Marroni Finances Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 21.180.

La société FINDI S.à r.l, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 28 juin 2005, a désigné Madame Corinne BITTERLICH, née le 2 juillet 1969 à Quierschied (Allemagne), Conseiller Juridique, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

La société LOUV S.à r.l, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 22 octobre 2002, a désigné Monsieur Marc LIMPENS, né le 17 février 1951 à Overijse (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

La société MADAS S.à r.l, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 28 juin 2005, a désigné Monsieur Alain RENARD, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

MARRONI FINANCES HOLDING S.A.

FINDI S. à r. l. / MADAS S. à r. l.

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

C. BITTERLICH / A. RENARD

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2008070131/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07937. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Twist Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 135.493.

Déclaration

Le 1^{er} avril 2008, ATC-RCS Corporate Services (Luxembourg) S.A. a cédé en faveur de Monsieur Hugues Bernard Charles Lepic 12.500 parts sociales de la société Twist Investissements S.à r.l.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008070133/751/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06273. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Diamer Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 61.628.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2008

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Monsieur Norbert SCHMITZ et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

DIAMER INVEST HOLDING S.A.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008070079/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04963. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Catella International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 98.167.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

22-24, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG

Investment Fund Services

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2008070371/7/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07622. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

**Morgan Stanley Weaver S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LuxCo 77 S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 137.587.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of April.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

Morgan Stanley Ock Limited, a company existing under the laws of the Cayman Islands, being registered under the number MC 208953, with registered office at in Maples Corporate Services Limited Offices, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, here represented by M^e Cécile JAGER, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party represented as stated hereabove, requested the undersigned notary to draw up that Morgan Stanley Ock Limited is the sole shareholder of the company existing under the name of LuxCo 77 S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and in process being registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, incorporated by a notarial deed passed before M^e Gérard LECUIT on March 21, 2008, not yet published in the Mémorial C.

Which appearing party, represented as stated hereabove, requested the undersigned notary to draw up as follows:

The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to change the name of the Company from "LuxCo 77 S.à r.l." into "MORGAN STANLEY WEAVER S.à r.l.";
2. Decision to amend the corporate object of the Company;
3. Decision to convert the corporate capital currency of the Company from EUR to USD;
4. Decision to restate completely the articles of incorporation of the Company;
5. Decision to cancel the capacity of "manager" to be replaced by A and B Managers as stated in the restated Articles of Association and to appoint A and B managers.

Then the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The Sole partner resolves to change the name of the Company from "LuxCo 77 S.à r.l." into "MORGAN STANLEY WEAVER S.à r.l."

Second resolution

The Sole partner resolves to amend the corporate object of the Company, which will have the following content:

"The company shall have as its business purpose:

- a) to lend moneys to or invest moneys in its partners, group companies of its partners, professional market parties and group companies of professional market parties, and to make investments in securities (equity and/or debt securities) issued by such persons;
- b) to enter into derivative transactions with its partners, group companies of its partners, professional market parties and group companies of professional market parties;
- c) to enter into security documents in connection with the transactions set out under (a) and (b) and to accept the security and to exercise the rights granted thereunder; and
- d) to conduct all other actions conducive to achieving the following objectives: to provide for certain material needs of its partners pursuant to agreements concluded with them in the course of the business it conducts or causes to be conducted to that end for their benefit.
- e) to hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, and to administer, to develop and to manage its portfolio."

Third resolution

The Sole partner resolves to convert the corporate capital currency of the Company from EUR to USD at the official applicable exchange rate of EUR 1.- / USD 1.59517 of 24 April 2008 and to increase it by the amount of five thousand sixty US Dollars and forty cents (5,060.40 USD) in order to raise it from its present amount of nineteen thousand nine hundred thirty-nine US Dollars and sixty cents (19,939.60 USD) up to the amount of twenty-five thousand US Dollars (25,000.- USD) so as to fix the new corporate capital amount of the Company at twenty-five thousand US Dollars (25,000.- USD) divided into nine hundred ninety (990) class A shares and ten (10) class B shares of a par value of twenty-five US Dollars (25.- USD).

Payment

The amount of the capital increase by five thousand sixty US Dollars and forty cents (5,060.40 USD) has been fully paid up in cash so that the amount of five thousand sixty US Dollars and forty cents (5,060.40 USD) is from now on at the free and entire disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

Fourth resolution

The Sole partner resolves to restate completely the articles of incorporation of the Company.

Then, the sole shareholder stated the articles of incorporation as follows:

Title I.-

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the laws of August 10, 1915 on commercial companies and of September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and the law of December 28, 1992 on uni-personal limited liabilities companies, and the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "Morgan Stanley Weaver S.à r.l."

Art. 3 . The registered office of the company is established in Luxembourg.

Art. 4. The company shall have as its business purpose:

f) to lend moneys to or invest moneys in its partners, group companies of its partners, professional market parties and group companies of professional market parties, and to make investments in securities (equity and/or debt securities) issued by such persons;

g) to enter into derivative transactions with its partners, group companies of its partners, professional market parties and group companies of professional market parties;

h) to enter into security documents in connection with the transactions set out under (a) and (b) and to accept the security and to exercise the rights granted thereunder; and

i) to conduct all other actions conducive to achieving the following objectives: to provide for certain material needs of its partners pursuant to agreements concluded with them in the course of the business it conducts or causes to be conducted to that end for their benefit.

j) to hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies,

k) to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, and to administer, to develop and to manage its portfolio.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period.

Title II.- Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at TWENTY-FIVE THOUSAND US Dollars (USD 25,000.-), represented by

- nine hundred and ninety (990) Class A parts and

- ten (10) Class B parts

with a nominal value of TWENTY-FIVE US Dollar (USD 25.-) each, entirely subscribed for and fully paid up.

Unless the context indicates otherwise, the term "parts" as used in these Articles of Incorporation shall refer to the class A parts and class B parts.

Parts may be issued with a share premium. Funds received by the Company as issue premiums on the issue of its parts, may be used by the Board of managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

The respective holders of each class of parts, as the case may be, shall be entitled to the same rights and obligations in respect of dividends and liquidation and more particularly:

Current dividend distributions will be made to each class, if any, in accordance with the total share capital plus share premium amount of that class relative to the total share capital plus share premium of the company;

Liquidating distributions will be made to each class, if any, in accordance with the total share capital plus share premium amount of that class relative to the total share capital plus share premium of the company.

Art. 7. Every part entitles its owner to one vote.

Parts are freely transferable among partners. Transfer of parts to non-partners may only be made with the prior approval of partners representing three quarter of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law on commercial companies.

The parts are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Parts in the company shall not be redeemable.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 9. A partner as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a partner cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The company is managed by a board of managers composed of at least three (3) members, who need not be holders of parts and who are either "A managers" or "B managers". They are appointed and removed from office by the general meeting of the partners, which determines their powers and the term of their mandates. They may be reelected and revoked ad nutum (without any reason) and at any time.

The general meeting of the partners shall ensure that the board of managers is structured as follows:

- at least two (2) A managers chosen out of a list of persons provided for by the holder(s) of the Class A parts, and

- at least one (1) B manager chosen out of a list of persons provided for by the holder(s) of the Class B parts.

Unless the context indicates otherwise, the term "manager" as used in these articles of association shall refer to the A managers and the B manager(s).

The management board shall always be composed so that at least one (1) manager is resident in the Grand Duchy of Luxembourg. If the residency requirement is no longer satisfied, the partners shall have to appoint a new board of managers as soon as practicable and the former board of managers shall cease to be in office as soon as the new managers satisfying the residency requirements have been appointed.

The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two managers so request.

All meetings of the board of managers shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Meetings of the board of managers are quorate if any two (2) members are present at the meeting.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting. A meeting of the board of managers conducted by telephone or video conference is deemed to take place in Luxembourg if the telephone or video conference is initiated in Luxembourg.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, facsimile or telegram another member of the board to represent him at the meeting and to vote in his name.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation and kept in a minute book held at the registered office of the company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers.

In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The board of managers may delegate its power to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called managing director(s). The board of managers may also appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 12 of the present articles of association, the company is validly bound in any circumstances by the joint signature of any two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy-holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV.- General meeting of the partners

Art. 15. The sole partner shall exercise all powers vested with the general meeting of partners under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole partner or, as the case may be, by the general meeting of the partners. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five partners, decisions of partners shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the partners representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of partners shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of December to the thirtieth of November of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on November 30, 2008.

Art. 17. Each year, as of November 30, the board of managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may, at any time upon notice during working hours, inspect at the registered office the inventory, the balance sheet, the profit and loss and generally all books and records of the company.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion.

Art. 20. The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up no later than 30 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficiently distributable profits exist.

Art. 21. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be partners, designated by the meeting of partners at the majority defined by article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 22. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Fifth resolution

a) The sole partner decides to designate, as A Manager, the existing manager TMF Corporate Services S.A., registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 84 993, with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

b) The sole partner decides to appoint the following persons as:

1. A Manager for an undetermined duration:

Mr. Jerry SMITH, investment banker, born on September 7, 1970 in Illinois, USA, professionally residing in at 1585, Broadway Street, USA-NY 10036 New York;

2. B Manager for an undetermined duration:

Mr. Eric CHUN, investment banker, born in Denver, Colorado, United States of America, on 29 August 1973, professionally residing at 1585 Broadway, NY10036, New York, USA.

Valuation and costs

For registration purposes, the amount of the increase is valued at EUR 3,205.40 (official applicable exchange rate of EUR 1.- / USD 1.59517 of 24 April 2008).

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro (€ 2,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg (Grand-Duchy of Luxembourg) on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Morgan Stanley Ock Limited, société à responsabilité limitée, avec siège social à Maples Corporate Services Limited Offices, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Ile Cayman et immatriculée sous le numéro MC 208953, représentée par Madame Cécile JAGER, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme précisé ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter que Morgan Stanley Ock Limited est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de LuxCo 77 S.A R.L. (la "Société"), avec siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 2008, non encore publié au Mémorial C.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis ensuite le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de changer la dénomination sociale de la Société de "LuxCo 77 S.à r.l." en "MORGAN STANLEY WEAVER S.à r.l."
2. Décision de modifier l'objet social de la Société.
3. Décision de changer la devise du capital social de Euros à US Dollar.
4. Décision de modifier intégralement les statuts de la Société.
5. Décision de supprimer le titre de "gérant" et de le remplacer par des catégories A et B des membres du conseil de gérance.

Ceci ayant été exposé, l'associé prénommé de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de "LuxCo 77 S.A R.L." en "MORGAN STANLEY WEAVER S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet:

- a) prêter des fonds ou investir des fonds dans ses associés, les sociétés du groupe de ses associés, des professionnels du secteur financier et les sociétés du groupe de ces professionnels du secteur financier et investir dans des titres (titres de capital et / ou titres de créances) émis par de telles personnes;
- b) conclure des transactions dérivées avec ses associés, les sociétés du groupe de ses associés, des professionnels du secteur financier et les sociétés du groupe de ces professionnels du secteur financier;
- c) être partie à des opérations de garanties en rapport avec les transactions prévues sous (a) et (b) et accepter les garanties et exercer les droits y relatifs; et
- d) mener toutes les actions nécessaires pour atteindre les objectifs suivants: pourvoir à certains besoins essentiels de ses associés conformément aux accords conclus avec eux dans le cours normal des activités de la société ou qu'elle serait amenée à exercer à cette fin pour leurs bénéfices;
- e) détenir toutes participations de quelques formes que ce soit, à Luxembourg et dans toutes autres sociétés à l'étranger; et
- f) d'acquérir par voie d'achat, de souscription, et par toutes autres manières, ainsi que de transférer par voie de vente, d'échange ou autre manière titres, actions, obligations, certificats, promesse de créance et ou tout autre titres de valeur de toute sorte, la détention, et d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille."

Troisième résolution

L'associé unique décide de convertir la devise du capital social de la Société de EUR en USD au taux de change applicable de EUR 1,- / USD 1,59517 au 24 avril 2008 et d'augmenter le capital social à concurrence de cinq mille soixante US Dollars et quarante centimes (USD 5.060,40) pour le porter de son montant actuel de dix-neuf mille neuf cent trente-neuf US Dollars soixante centimes (USD 19.939,60) à vingt-cinq mille US Dollars (USD 25.000) afin de fixer le capital social à vingt-cinq mille US Dollars (USD 25.000) divisé en neuf cent quatre-vingt-dix (990) parts sociales de Classe A et dix (10) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq US Dollars (USD 25) chacune.

Paiement

Le montant de l'augmentation de capital à concurrence de cinq mille soixante US Dollars et quarante centimes (USD 5.060,40) a été intégralement libéré moyennant versement en espèces de sorte que la somme de cinq mille soixante US

Dollars quarante centimes (USD 5.060,40) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier et de refondre intégralement les statuts de la Société.

Les statuts de la Société auront la teneur suivante:

Titre I^{er} .- Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est Morgan Stanley Weaver S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 4. La Société a pour objet:

a) prêter des fonds ou investir des fonds dans ses associés, les sociétés du groupe de ses associés, des professionnels du secteur financier et les sociétés du groupe de ces professionnels du secteur financier et investir dans des titres (titres de capital et / ou titres de créances) émis par de telles personnes;

b) conclure des transactions dérivées avec ses associés, les sociétés du groupe de ses associés, des professionnels du secteur financier et les sociétés du groupe de ces professionnels du secteur financier;

c) être partie à des opérations de garanties en rapport avec les transactions prévues sous (a) et (b) et accepter les garanties et exercer les droits y relatifs;

d) mener toutes les actions nécessaires pour atteindre les objectifs suivants: pourvoir à certains besoins essentiels de ses associés conformément aux accords conclus avec eux dans le cours normal des activités de la société ou qu'elle serait amenée à exercer à cette fin pour leurs bénéfices;

e) détenir toutes participations de quelques formes que ce soit, à Luxembourg et dans toutes autres sociétés à l'étranger; et

f) d'acquérir par voie d'achat, de souscription, et par toutes autres manières, ainsi que de transférer par voie de vente, d'échange ou autre manière titres, actions, obligations, certificats, promesse de créance et ou tout autre titres de valeur de toute sorte, la détention, et d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à vingt-cinq mille US Dollars (USD 25.000,-) représenté par:

- neuf cent quatre-vingt-dix (990) parts sociales de Classe A et

- dix (10) parts sociales de Classe B

ayant une valeur nominale de vingt-cinq US Dollars (USD 25) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A moins que le contexte n'en dispose autrement, le terme "parts" tel qu'utilisé dans les présents statuts se réfère aux parts de classe A et aux parts de classe B.

Les parts sociales peuvent être émises avec une prime d'émission. Les fonds reçus par la société comme prime d'émission lors de l'émission de parts sociales, peuvent être utilisés par le conseil d'administration pour compenser toutes les pertes réalisées ou non réalisées ou pour le paiement de tout dividende ou pour toute autre distribution.

Les détenteurs de parts de classe différentes bénéficient des mêmes droits et obligations quant aux dividendes et à la liquidation et plus particulièrement:

Les distributions de dividendes seront effectuées en faveur de chaque classe, si tel est le cas, selon la somme totale du capital et de la prime d'émission de cette classe par rapport au montant total du capital et de la prime d'émission de la société;

Les distributions au moment de la liquidation seront effectuées en faveur de chaque classe selon la somme totale du capital et de la prime d'émission de cette classe par rapport au montant total du capital et de la prime d'émission de la société."

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de gérance, qui sera composé de trois (3) membres au moins, associés ou non, nommés pour une période limitée ou illimitée par l'unique titulaire de parts, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des titulaires de parts, et révocables par eux à tout moment sans motif.

L'assemblée générale des associés fera en sorte que le conseil de gérance soit composé comme suit:

- au moins deux (2) gérants de Classe A choisis sur une liste proposée par l'/les associé(s) de classe A, et
- un (1) gérant de Classe B choisi sur une liste proposée par l'/les associé(s) de classe B.

A moins que le contexte n'en dispose autrement, le terme "gérant" tel qu'utilisé dans les présents statuts se réfère aux gérants de Classe A et aux gérants de Classe B.

Le Conseil de gérance doit toujours être composé de telle sorte que au moins un des gérants soit résident au Luxembourg. Si l'exigence de résidence n'est plus satisfaite, les associés doivent nommer un nouveau Conseil de gérance dès que possible et l'ancien Conseil de gérance doit cesser d'exercer ses fonctions dès que les nouveaux gérants satisfaisant à la condition de résidence sont nommés.

Le Conseil de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le Conseil de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent.

Toutes les réunions du Conseil de gérance se tiendront au Luxembourg.

Le quorum pour les réunions du Conseil de gérance est atteint si deux quelconques des gérants sont présents à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de gérance ont la même valeur juridique et les mêmes effets que celles prises lors d'une réunion du Conseil de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution et peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

De plus, tout membre du Conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit Conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du Conseil de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de la réunion. Les membres du Conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit Conseil par de tels moyens de communication doivent ratifier leurs votes ainsi émis en signant une copie du procès-verbal de la réunion. Une réunion du conseil de gérance tenue par téléphone ou par vidéoconférence sera réputée se dérouler au Luxembourg si la conférence téléphonique ou la vidéoconférence est initiée à partir du Luxembourg.

Un gérant, dans l'impossibilité de prendre part à une réunion, peut mandater par lettre, telex, fax ou télégramme un autre membre du Conseil pour le représenter à ladite réunion et voter en son nom.

Les résolutions du Conseil de gérance seront enregistrées dans un procès-verbal signé par tous les gérants qui ont pris part aux délibérations et gardées dans le registre des procès-verbaux tenu au siège social de la Société. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux devront être valablement signés par le président de la réunion ou par deux gérants pour être produits en justice ou ailleurs.

Art. 11. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

En cas de vacance d'une place au conseil de gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérants pourvu que celui(ceux)-ci soi(en)t résident(s) luxembourgeois. Il(s) sera(ront) nommé(s) directeur(s) délégué(s) à la gestion journalière. Le Conseil de gérance peut aussi nommer des mandataires de la Société, qui ont le droit d'engager la Société par leurs seules signatures, mais seulement dans les limites déterminées par la procuration du mandat.

Art. 13. Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant une autorisation de signature en cas de délégation de pouvoirs ou procurations données par le conseil de gérance selon l'article 12 des présents statuts, la société est valablement engagée dans toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 14. Un gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du conseil de gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V.- Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier décembre et finit le 30 novembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 30 novembre 2008.

Art. 17. Chaque année au 30 novembre, le conseil de gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le conseil de gérance.

En même temps, le conseil de gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter, à tout moment après notification lors des heures ouvrables, l'inventaire au siège social, le bilan, le compte de pertes et profits et de manière générale tous les livres et registres de la société.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Art. 20. Le Conseil de gérance est autorisé, autant de fois qu'il juge nécessaire et à tout moment au cours l'année sociale, à verser des dividendes intérimaires, uniquement lorsque les deux conditions suivantes sont remplies: le Conseil de gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes que sur base de comptes intérimaires établis pas plus tard que 30 jours avant la date de la réunion du Conseil; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas avoir été audités, doivent faire apparaître qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Art. 21. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Cinquième résolution

a) L'associé unique décide de désigner Gérant A le gérant actuel TMF Corporate Services S.A., société anonyme, avec siège social à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 84 933.

b) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes comme:

1. Gérant A pour une durée illimitée:

M. Jerry SMITH, investment banker, né le 7 septembre 1970 à Illinois, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à 1585, Broadway Street, USA-NY 10036 New York;

2. Gérant B pour une durée illimitée:

M. Eric CHUN, investment banker, né à Denver, Colorado, Etats-Unis d'Amérique, le 29 août 1973, résidant professionnellement à 1585 Broadway, NY10036, New York, USA.

Evaluation et frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le présent capital est évalué à EUR 3,205.40 (taux de change officiel du 24 avril 2008 EUR 1,- / USD 1,59517).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 07 mai 2008. LAC/2008/18618. - Reçu seize euros dix-neuf cents à 0,5%: 16,19€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 mai 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008070873/202/469.

(080079691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Curitiba Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 111.056.

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 21 mai 2008 que l'associé a accepté:

- la démission avec effet immédiat de Hermanus R.W. Troskie en tant que gérant de la Société;
- la nomination avec effet immédiat et pour une durée indéterminée de John Kleynhans, né le 30 octobre 1969 à Oberholzer, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, en tant que gérant de la Société.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008070146/631/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08595. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Unionti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.623.

Les comptes annuels au 30 novembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIONTI S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2008070143/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08145. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Espace One, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 98.131.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique en date du 17 avril 2008:

1. Solon Director Limited, Suite E-2 Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas, a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat.

2. Monsieur Leslie Perlman, ayant pour adresse professionnelle le 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommé gérant de la société avec effet immédiat pour une période indéterminée.

3. Monsieur Egbertus Leroux, ayant pour adresse professionnelle le 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommé gérant de la société avec effet immédiat pour une période indéterminée.

4. Azure Limited, ayant pour adresse Town Mills, Trinity Square, Saint Peter Port, GY1 3HN, Guernsey, est nommé gérant de la société avec effet immédiat pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008070147/631/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06528. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080078836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Atis S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 109.009.

—
Le bilan arrêté au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 27 mai 2008.

Pour ATIS SARL

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2008070142/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07043. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080078852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

A.N.J. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3442 Dudelange, 13, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 100.757.

—
Le bilan arrêté au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 27 mai 2008.

Pour A.N.J. SARL

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2008070139/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07051. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080078848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Ticassa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 40.019.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social
à Luxembourg, le 21 mai 2008*

Monsieur DIEDERICH Georges et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Monsieur DE BERNARDI Alexis, licencié en sciences économiques, né le 13.02.1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Madame SCHEIFER-GILLEN Romaine, administrateur sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Monsieur HEITZ Jean-Marc, comptable, né le 28.09.1958 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de Monsieur SCHAUS Adrien, commissaire sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

TICASSA S.A.

Régis DONATI / Georges DIEDERICH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008070136/545/25.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08222. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Carnet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 53.507.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires tenue au siège social
à Luxembourg, le 14 mai 2008*

Monsieur DIEDERICH Georges, Monsieur WEIDIG Paul et Monsieur ROSSI Jacopo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Monsieur ROSSI Jacopo est renommé administrateur-délégué pour une nouvelle période de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

CARNET S.A.

Jacopo ROSSI / Georges DIEDERICH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008070135/545/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05621. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

P5 Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 90.267.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social
à Luxembourg, le 28 avril 2008*

La démission de Madame SCHEIFER-GILLEN Romaine de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur MARIANI Daniele, employé privé, né le 3.08.1973 à Ascoli Piceno (Italie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société pour une période de deux ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme
P5 INVESTMENTS S.A.
Régis DONATI
Administrateur

Référence de publication: 2008070134/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05182. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Orsay-Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.130.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 6 mai 2008

L'Assemblée Générale décide d'élire Administrateurs:

Monsieur Laurent BLAMOUTIER,

Monsieur Jacques ETHEVENIN,

Monsieur Lambert SCHROEDER,

Monsieur Jean-Pierre Pocholle.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

L'Assemblée Générale nomme également ERNST&YOUNG Luxembourg, comme réviseur d'entreprises indépendant, dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2008.

Pour la société ORSAY-RE
AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2008070098/682/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07566. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Real France Development Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.604.

—
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle survenue dans l'acte de constitution, daté du 28 novembre 2007, et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 31 décembre 2007 sous la référence L070177399, les noms exacts des gérants de classe A sont les suivants:

- ALTAWASH Mohammed
- ALMANSOOR Hasan
- ALMASKATI Qais

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008070097/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07332. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Multi Electronics Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Am Hock 2.
R.C.S. Luxembourg B 93.893.

Suite au changement de la dénomination des rues, il y a lieu de noter que l'adresse du siège de MULTI ELECTRONICS Sàrl a été changé:

ancienne dénomination:
L-9991 WEISWAMPACH Maison 150
nouvelle dénomination:
L-9991 WEISWAMPACH Am Hock 2

Pour extrait
FIDUCIAIRE FUNCK s.à.r.l.
L-9519 WILTZ
Service Compt. & Bilans
SCHEUREN Andrea

Référence de publication: 2008070167/557/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03822. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pagos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 12, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 31.337.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 30/05/2008.

Pour PAGOS s.à r.l.
p.o. J. REUTER

Référence de publication: 2008070144/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ08015. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Wehobi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 46, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 96.294.

Le bilan arrêté au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 27 mai 2008.

Pour WEHOBI SARL
Fiduciaire Roger Linster
p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2008070138/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07055. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Lama Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 36.082.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 23 mai 2008 que:

- La démission de Mr. Denis V. ZHIDKOV, en tant qu'Administrateur, a été acceptée, avec effet au 23 mai 2008 et qu'il ne sera pas remplacé.

- Les mandats d'Administrateurs de Mr. Andrey I BOGINSKIY, Sergey V. FOMIN, Mrs Olga V. KOSTYUKOVICH, tous Directeurs de Sociétés et domiciliés à Togliatti (Russie) ainsi que Mrs. Marianne GOEBEL, Avocat, demeurant à Luxembourg ont été renouvelés pour une période de 3 ans se terminant à l'Assemblée Générale de 2011.

- La Fiduciaire Grand-Ducale S.A., 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg a été nommée Commissaire aux Comptes de la société et que son mandat se terminera à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Pour inscription

Modification

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008070059/2194/25.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ08006. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Compass Rose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 78.925.

Le bilan au 31.12.2006 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008069830/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00548. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Salers S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.612.

Extrait des Résolutions de EKABE SA agissant en qualité de Gérant de la Société, prises en date du 14 mars 2008

Première résolution

Il a été décidé de transférer le siège social de la Société du 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg au 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, à compter du 17 mars 2008.

Seconde résolution

Il a été décidé de donner tous les pouvoirs à Monsieur Yves Cacclin pour effectuer les formalités nécessaires au transfert du siège.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SALERS S.à r.l.

Y. Cacclin

Référence de publication: 2008069877/45/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04278. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.
